ESTIMATES

Canadian Grain Commission

Performance Report

For the period ending
March 31, 2003

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2003

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/85-2003
ISBN 0-660-62367-6

104-06530/

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens on behalf of ministers. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective performance reporting (provided in the *Guide to Preparing the 2003 Departmental Performance Report*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/gl-ld_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance reports of organisations according to the established principles, and provide comments to departments and agencies to help them improve in their next planning and reporting cycle.

This report is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:
Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Canadian Grain Commission
Performance Report

For the period ending
March 31, 2003

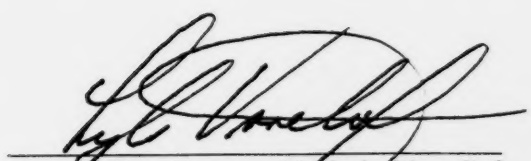

The Honourable Lyle Vanclief
Minister, Agriculture and Agri-Food

TABLE OF CONTENTS

SECTION 1	**MESSAGES**	
	Minister's Message	1
	Chief Commissioner's Message	2
SECTION 2	**DEPARTMENT OVERVIEW**	
	Mandate, Vision and Department Description	4
	Business Line, Programs and Services	4
	Partnerships	6
	Challenges	7
SECTION 3	**DEPARTMENT PERFORMANCE BY STRATEGIC OUTCOME**	
	A Grading and Inspection System that Addresses the Changing Needs of Grain Markets	11
	Fair, Open Grain Transactions	17
	Protection of Producers' Rights	21
	Sound Agency Management	24
SECTION 4	**CONCLUDING REMARKS**	29
ANNEX 1	**FINANCIAL INFORMATION**	
	Summary of Voted Appropriations	30
	Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending	31
	Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending	32
	Respendable Revenues	32
	Capital Spending	33
	Revolving Fund Financial Summaries	34
	External Charging Information	35

SECTION 1: MESSAGES

Minister's Message

I am pleased to present to Parliament and Canadians the Canadian Grain Commission's (CGC) Departmental Performance Report for the fiscal year 2002-2003. This report details how the CGC used its resources from April 1, 2002 to March 31, 2003 to regulate the grain industry, protect the interests of grain producers, and deliver consistent quality grain to Canada's domestic and foreign grain customers.

Canada is known around the world for the quality and reliability of its grain exports. This is a key factor in permitting Canadian exporters to market effectively in competitive international grain markets. This competitive advantage will be enhanced through the Agricultural Policy Framework that the Government of Canada has developed with the provinces, territories, the agri-food industry and Canadians.

The CGC will play a critical role in the delivery of the Agricultural Policy Framework and ensuring that Canadian grain producers receive maximum value for their products. To do this, the CGC must deal with an unprecedented pace of change in the grain industry. This report outlines the major challenges the CGC faces and shows how they are being addressed.

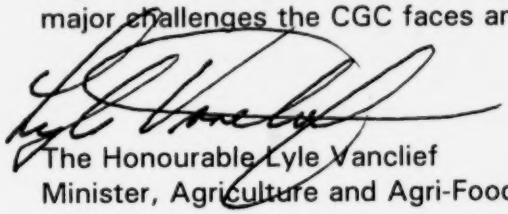

The Honourable Lyle Vanclief
Minister, Agriculture and Agri-Food Canada

Chief Commissioner's Message

Welcome to the Canadian Grain Commission's (CGC) 2002-2003 Departmental Performance Report.

Canada has maintained an enviable reputation for supplying domestic and world markets with safe, high quality grain. Last year Canada exported $9 billion of grain and grain-related products representing 2.3% of total Canadian exports. The CGC plays an important role in Canada's success in world grain markets by providing quality and quantity assurance services and grain safety testing. These services ensure that grain is delivered in lots that meet the quality, quantity and safety needs of customers time after time. Anywhere grain is processed and consumed, the "Canada brand" is synonymous with quality, consistency and reliability.

The CGC also establishes regulations that contribute to maintaining the integrity of the Canadian grain industry and support the fair treatment of producers.

The 2002-03 fiscal year was challenging for Canadian producers, the grain industry and the CGC. Back-to-back droughts resulted in a sharp drop in grain production. With less grain to inspect and weigh, the CGC's revenues dropped by 35%. The CGC responded to reduced volumes by significantly reducing its costs. Readers will note in our report that actual resource levels were lower than planned.

Despite these challenges, the CGC continued to achieve its mandate — "in the interests of producers, establish and maintain standards of quality for Canadian grain and regulate grain handling in Canada, to ensure a dependable commodity for domestic and export markets." CGC activities are aligned with Canada's Agricultural Policy Framework (APF), and therefore contribute to strengthening Canada's ability to meet the demands of consumers at home and abroad. Highlights of some of our accomplishments during the past fiscal year include:

- We conducted extensive industry consultations on the variety eligibility proposal to address the challenges of non-registered varieties entering the grain handling system and the constraints of Kernel Visual Distinguishability.
- We developed, in partnership with the Canadian Seed Institute, the Canadian Identify Preserved Recognition System, a two-year pilot program to audit and certify identity preservation systems.
- We developed and initiated our Modern Management action plan.

- We continued research into the fingerprinting of DNA for wheat and barley.

I invite you to read this report to learn more about these accomplishments and how the CGC carried out its mandate last year.

Christine Hamblin
Chief Commissioner
Canadian Grain Commission

SECTION 2: DEPARTMENT OVERVIEW

Mandate

The Canadian Grain Commission (CGC) derives its authority from the *Canada Grain Act*. The CGC's mandate as set out in this Act is to, in the interests of producers, establish and maintain standards of quality for Canadian grain and regulate grain handling in Canada, to ensure a dependable commodity for domestic and export markets.

Vision

The CGC vision is to be "A leader in delivering excellence and innovation in grain quality and quantity assurance, research, and producer protection."

Department Description and Accountability

The Honourable Lyle Vanclief, Minister of Agriculture and Agri-Food is the Minister responsible for the CGC. The CGC is headed by a Chief Commissioner, an Assistant Chief Commissioner, and a Commissioner who are all appointed by the Governor in Council. The Chief Commissioner reports to the Minister. The Chief Operating Officer reports to the Chief Commissioner and coordinates the activities of the CGC's operating divisions.

The CGC is organized into the Executive, Corporate Services, Grain Research Laboratory (GRL), Industry Services, and Finance. Its head office is located in Winnipeg, Manitoba. Industry Services comprises five regions: Bayport, Eastern, Pacific, Prairie and Thunder Bay. As at March 31, 2003, the CGC employed 674 full-time equivalents.

The CGC may have up to six Assistant Commissioners for the main grain producing areas of Canada, also appointed by the Governor in Council. At present, the CGC has five Assistant Commissioners. The Assistant Commissioners are responsible for dealing with producer and grain industry complaints and inquiries, and for publicizing the activities of the CGC at the farm level.

Business Line, Programs and Services

The CGC has one business line: a Grain Quality Assurance System (GQAS) that enhances grain marketing in the interests of producers. GQAS results in consistent and reliable shipments of grain that meet contract specifications for quality and quantity. GQAS includes the following:

- Inspecting grain to certify quality, including all grain received at and shipped from terminal elevators, all grain exported from transfer elevators, and grading submitted samples from producers and the grain trade
- Certifying weights for grain exports, supervising weighing at terminals, conducting audits of terminal and transfer elevator grain stocks and inspecting terminal and transfer elevator scales
- Research to identify the relationships between the physical and biochemical properties of grain and the end-use value of grain to ensure that definitions and tolerances in the grading system reflect the quality needs of customers.
- Research to develop fast, accurate, economical, and meaningful methods for evaluating grain quality for potential integration into the grading system.
- Scientific and technical support for the sale and market development of grains by giving technical advice on quality and end-uses, and by evaluating the quality of plant breeders' cultivars to ensure that they have the physical and quality criteria needed for registration
- Screening and monitoring grain shipments to ensure that Canadian grain meets strict international tolerances for toxic contaminants
- Providing information to marketers and processors of Canadian grain on the quality of commercial grain shipments and of each harvest
- Investigating complaints and inquiries related to the quality, quantity and safety of Canadian grain

The CGC also regulates the grain industry to ensure the fair treatment of producers and the integrity of grain transactions and to maintain quality as grain is moved through marketing channels. This includes:

- Developing and setting grain quality standards
- Licensing eligible grain dealers and elevator companies
- Conducting audits of licensees' liabilities to producers
- Obtaining security to protect producers in case of default by a licensee
- Monitoring the financial position of licensees
- Inspecting grains and grain handling facilities to protect against insect infestations
- Collecting and publishing statistics on grain handling, storage, and movement
- Allocating producer cars
- Mediating and resolving producer complaints concerning grain transactions

The CGC provides other services of value to the grain industry in Canada and abroad, such as:

- Operating the Grain Inventory Accounting System and facilitating information flow on behalf of the grain trade
- Providing grain quality information
- Offering general and custom-designed grain industry training courses
- Conducting contract work, for example, generating statistical information and doing chemical analyses of grain
- Identifying grain varieties
- Consulting with developing countries to assist them in developing their grain quality assurance infrastructure, thus enabling them to better participate in and benefit from the global agriculture and agri-food market

Partnerships

The CGC is integral to the functioning of Canada's grain industry. In its role as a neutral, third party regulator and arbiter, the CGC works in partnership with virtually every participant in the industry, including other government departments and agencies.

Key Partners	Areas of Cooperation
Industry	
Producers and producers' organizations Elevator operators and grain dealers Processors Universities' Laboratories Plant Breeders Instrument Manufacturing Companies Canadian Wheat Board Canadian International Grains Institute Canadian Seed Institute Grain Exporters Ontario Wheat Producers' Marketing Board Winnipeg Commodity Exchange	Setting grain quality standards Operation of the grain quality assurance system Development and implementation of policies and regulations Sharing market information Market development and support Research and technology transfer Auditing and certifying industry IP systems
Portfolio Departments and Agencies	
Agriculture and Agri-Food Canada Canadian Food Inspection Agency Canadian Dairy Commission Farm Credit Canada National Farm Products Council	Coordination Sharing knowledge Research Strategic planning Meeting international tolerances for toxic contaminants in grain Shared program delivery

Other Government Departments	
Foreign Affairs and International Trade Statistics Canada Canadian International Development Agency Industry Canada Health Canada Environment Canada Canada Customs and Revenue Agency Justice Canada	Sharing knowledge Facilitating international trade Publication of grain statistics Market development and support Inspection and certification of terminal and transfer elevator scales Regulation of grain imports
Foreign	
U.S. Department of Agriculture (Grain Inspection, Packers and Stockyards Administration) Japanese Food Agency Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation (Australia) Russian State Grain Inspectorate State Administration of Grain (China) Jilin Grain Bureau (China) Nanjing University of Economics (China) Ministerio de Agricultura y Ganaderia (Paraguay) Camara Paraguaya de Exportadores de Cereales y Oleaginosas (Paraguay) Federación de Cooperativas de Producción (Paraguay) Instituto Nacional de Investigación Agropecuaria (Uruguay) Central Cooperativa de Granos (Uruguay) Laboratorio Tecnologico del Uruguay Department of Coordination of Agrarian Policy Department of Coordination of Agrarian Policy Implementation of the Secretariat of the Cabinet of Ministers (Ukraine) Ukrainian Grain Association National Exchange Association of Ukraine	Shared quality assurance program delivery Facilitating international trade Research Technology Training

Challenges

The following outlines some of the major challenges that confronted the CGC last year and the key challenges that the CGC continues to face.

Drought-reduced Grain Volumes

Last year marked the second year of a drought in Canada's grain growing regions. Grain production and volumes through Canadian ports were reduced significantly. This had a negative financial impact on the CGC because most of the CGC's revenues are generated from fees charged for the inspection and weighing of grain exported through terminals. The CGC's revenue dropped by 35% from the previous fiscal year. Although limited in its ability to reduce expenditures, the CGC did respond to the reduced volumes by

adjusting its staffing levels at the ports of Vancouver and Thunder Bay and reducing expenditures by $5.0 million.

Risk of Licensee Defaults

Last year, four licensed grain companies defaulted on their payment obligations to nearly 400 western Canadian producers. While the CGC requires monthly liability reports and conducts periodic field audits of licensees, the CGC cannot guarantee that producers will be compensated fully for their losses. The CGC continues to face the risk that other licensees will default and that security may not be sufficient to fully cover producer losses. The CGC will be reviewing alternative security options in light of these risks.

Structural Changes in the Canadian Grain Industry

Structural changes in the Canadian grain industry have eroded the CGC's revenue base. Average grain receipts at port terminals have dropped by about 20 percent since the early 1990s. With the repeal of the Western Grain Transportation Act in 1995, producers were required to pay the full freight rate for grain. This, along with other factors, changed the economies of exporting grain. It encouraged value-added processing on the prairies and encouraged direct exports of grain to the United States. This has hurt the CGC financially because, as mentioned earlier, most of the CGC's revenues are generated from fees charged for the inspection and weighing of grain exported through terminals.

The number and capacity of primary elevators has changed dramatically. Since the early 1960s, the number of primary elevators in western Canada has dropped from over 5,000 to under 400. Over the same period, average storage capacity has gone from about 2,000 tonnes to over 10,000 tonnes, with some facilities capable of storing 100,000 tonnes. As well, we have seen an increase in the number of grain buyers. Implications for the CGC include:

- A need to review our licensing policies
- A changing pattern of demand for CGC services
- A drop in licensing revenue

Some structural changes have called into question the need for mandatory CGC grading of grain as it enters terminal elevators. Because many companies are shipping to their own terminals there may no longer be a need for a third-party presence.

Pressures on Canada's Visual Grading System

Canada's kernel visual distinguishability system (KVD) allows grain inspectors and the grain handling industry to segregate wheat quickly and cost effectively into quality classes based on appearance. Therefore, buyers of Canadian wheat know how it will perform in its intended end-use simply by knowing its class and grade.

While KVD has given Canada a competitive advantage that has served it well over the years, there are pressures to move away from wheat segregation based on KVD. These pressures come from a number of sources:

- Plant breeders would prefer a segregation system that allows for greater flexibility in breeding. They believe that KVD requirements restrict their ability to improve agronomic and quality characteristics in new varieties.
- Non-registered, non-visually distinguishable wheat varieties are sometimes grown in Canada. If these varieties are produced in sufficient quantities and have end-use quality characteristics that are very different from the classes they resemble, they could compromise the effectiveness of the entire quality assurance system.
- Buyers of Canadian grains are becoming more quality conscious and are asking for a wider range of quality types. In order to augment the traditional visual grading system, it is necessary to develop faster, more flexible, and more precise instrumental methods to certify grain quality and safety.
- Visually indistinguishable grains developed for pharmaceutical, fuel and industrial uses will require effective segregation from grains intended for feed and food uses.

The Development of Genetically Modified Grains

Canada must address the marketing challenges presented by genetically modified (GM) grains. With increasing consumer concerns, many countries are establishing GM labeling and traceability requirements. This means that the ability to segregate GM and non-GM varieties is critical to maintaining Canada's international market share.

The ability to segregate GM from non-GM grains will benefit exporters of Canadian food products as well, given that there is a growing requirement to label their products.

Since GM varieties may not be visually distinguishable from non-GM varieties, the pressures on the visual grading system and the need to find alternative methods of identification are intensified.

Increased Consumer Concerns About Food Safety

Buyers of Canadian grain increasingly demand more rigorous, timely grain safety testing. This growing demand for special analyses of chemical residues and trace elements on cargoes increases the importance of research aimed at developing new analytical methods or adapting existing methods. We have also identified the need to introduce a capacity to deal with microbial agents and to expand it for chemical components.

To ensure there are no gaps in domestic grain safety, there is a need to examine shared and overlapping responsibilities with such agencies as the Canadian Food Inspection Agency, Environment Canada and Health Canada.

The Need for a More Integrated Approach to Grain Handling and Related Issues

Currently, responsibility for responding to grain issues is shared by various federal departments and agencies. A review of assigned responsibilities is needed to ensure that gaps are filled and clients are satisfied cost efficiently. Where feasible, a "one-stop-shop" approach should be taken.

Increased Domestic Consumption and Value-Adding

The trend is away from exports of grain as a raw commodity and toward increased domestic consumption and value-added production. It is necessary to maintain our export competitiveness while meeting the anticipated growth for feed, energy, industrial, and pharmaceutical uses of grain. Meeting these needs will require a corresponding change in the segregation systems that assure the quality of grain and keep it separate from food channels.

SECTION 3: DEPARTMENT PERFORMANCE BY STRATEGIC OUTCOME

The CGC's plans and priorities are directed to the pursuit of four strategic outcomes:

1. A grading and inspection system that addresses the changing needs of grain markets
2. Fair, open grain transactions
3. The protection of producers' rights
4. Sound agency management

To illustrate the significance of each strategic outcome, the CGC identified planned results for each of these outcomes in its 2002-03 Report on Plans and Priorities. The CGC's achievements for each planned result during fiscal year 2002-03 are reported below.

Strategic Outcome 1: Grading and Inspection System that Addresses the Changing Needs of Grain Markets

The pressure to register new cereal varieties which lack kernel visual distinguishability (KVD), the production of non-registered, non-visually distinguishable wheat varieties in Canada, the development of genetically modified grain, and other pressures on the visual grading system are critical issues that the CGC is responding to. It is important that the grading system and services are adapted to the end-use needs of buyers of Canadian grain and the structural changes within the grain industry. While the CGC adapts to these and other changes, it must maintain KVD until it can be replaced with some other method to segregate grain.

The CGC uses the following tools to gauge its success in achieving this strategic outcome:

- Tracking buyers' satisfaction with the consistency of Canadian grain quality through regular feedback CGC scientists and technical experts received from buyers when on overseas missions
- Tracking cargo complaints
- Maintaining a cargo quality monitoring program

Last year the CGC participated in three overseas missions, two to Japan and one to Latin America, to discuss the quality of Canada's 2002 wheat and durum crop. During these missions, buyers stated that they were very satisfied with the overall quality of these crops. However, they did express concern about certain grading factors such as variability in falling number in

Canada Western Red Spring wheat and Canada Western Amber Durum wheat. Falling number is a scientific measure of the effect of sprouting on grain quality. Increased alpha-amylase during sprouting influences dough strength, which impacts negatively on processing quality. The CGC recently introduced tighter tolerances for severe sprouting and this should improve the falling number results.

The CGC certified the quality and quantity of 711 cargoes last year and investigated complaints from buyers regarding 24 of these cargoes. Upon thorough investigation, including the analysis of cargo samples and vessel loading reports, the CGC's Chief Grain Inspector or Chief of Weighing, depending on the nature of the complaint, found that the complaints were unfounded.

The CGC expanded its internal monitoring program to include the routine detailed review of inspector analysis of cargo samples including incremental samples analyzed throughout the loading operation. This allows the CGC to monitor consistency between inspectors and between regions.

Fiscal Year	Spending ($millions)			
	Planned		Actual	
	$ millions	FTE	$ millions	FTE
2002-2003	48,777,700	604	41,815,634	519

Planned Result: A Quality Assurance System Adapted to Deal with Non-visually Distinguishable Varieties and the Need to Segregate Genetically Modified Grain

2002-03 Related Activities	2002-03 Results
Develop plans in consultation with plant breeders, producers, and the grain handling industry, to make the quality assurance system less dependent on visual grading, including introduction of a grain quality declaration.	• Conducted broad consultations with producers and the grain industry on a proposed variety eligibility declaration (VED) system to address the challenges of non-registered varieties entering the grain handling system and the constraints of KVD. (http://www.grainscanada.gc.ca/pubs/discussions/ved/ved02-e.htm) • Four key issues were identified during the consultations: logistical feasibility, benefits versus costs, accountability and liability, and potential alternatives. The CGC will conduct further consultations once these issues have been studied further.

Develop a process for monitoring cargoes to ensure that the identity of grains shipped under identity preserved systems is preserved, and that non-visually distinguishable varieties have not contaminated bulk shipments.	• Enhanced the monitoring program to detect and measure the concentration of indistinguishable varieties in vessel shipments of wheat.
Continue to develop and implement methods for identifying genetically modified grain.	• Continued to work on the development of polymerase chain reaction (PCR) methods for GMO detection. (http://www.grainscanada.gc.ca/grl/plant_molecular_bio/plant_molecular_bio-e.htm)
Continue to develop and implement methods for protein-based and DNA-based variety identification.	• Continued to maintain a fingerprint database/reference catalogue with the goal of being able to detect any variety in Canadian wheat and barley shipments in an effort to maintain Canadian varietal purity. Over 150 varieties of wheat and barley currently in circulation have been identified. • Continued to maintain a database containing approximately 800 historic varieties. • Continued to work with Agriculture and Agri-Food Canada Research Branch on the development of DNA markers to increase the speed of varietal identification; project to conclude August 31, 2003. (http://www.grainscanada.gc.ca/grl/plant_molecular_bio/plant_molecular_bio-e.htm)
Continue to develop and implement near-infrared spectroscopy and digital imaging technology as methods to assess grading criteria and end-use quality.	• Reviewed and refined the near-infrared spectroscopy (NIRS) research program to include the investigation of a broader range of spectroscopic techniques. • Digital imaging: o Continued to refine the software solution for objective grading and measurement of pulse crops, with increased focus on soybean, chickpea and peas. These priorities were set in conjunction with support from Pulse Canada (www.pulsecanada.com). o Continued to work with Hinz Technologies (www.hinz.com) to refine the software licenced to them for commercial instrument development. CGC purchased from Hinz the TrueGrade instrument resulting from this endeavour. This instrument will be used in 2003 for objective grading of lentil colour. o Made advancement in the refinement of objective grading in cereals.

Partnering with the Canadian Seed Institute on the Market Delivery Value Assurance Program. This program will strengthen existing identity preservation systems by providing voluntary third-party audit and certification services.	• Developed, in partnership with the Canadian Seed Institute (http://www.csi-ics.com/en/), a two-year pilot program of the Canadian Identity Preserved Recognition System (CIPRS) which will give grain suppliers the ability to have their IP quality management (QM) systems certified against the CIPRS Standard which is compatible with QM systems such as ISO. (http://www.grainscanada.gc.ca/Prodser/ciprs/ciprs1-e.htm) • CIPRS is delivered through accredited service providers who audit and recommend to the CGC whether or not the IP program meets the CIPRS Standard. • Piloted CIPRS with seven grain companies; large scale pilot to be launched in June 2003.
Continue collaborative and jointly funded research to develop methods for automated quality testing (AQT). Once developed these methods will be transferred to industry where they can support and improve the overall efficiency of IP systems, grain grading, handling and segregation according to end-use.	• AQT Inc., a not-for-profit agency receiving financial support from the CWB, other members of the Canadian industry and the federal government, provided ongoing or new funding for three research projects aimed at advancing the development of tools to evaluate the quality and functionality of Canadian grain: • Variety Identification Project: (http://www.grainscanada.gc.ca/views/newsitems/2001/01aqt-e.htm) o Purpose – to fingerprint Canadian wheat and barley varieties using DNA-based tests which will address the need for new identification and segregation methods within the Canadian grain industry. o To be completed August 31, 2003. o Partners: CGC, Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC) and the Canadian Wheat Board (CWB). • Rapid Visco Analysis (RVA) Project for Wheat: (http://www.grainscanada.gc.ca/qualit_matter/rva-e.htm) o Purpose – to develop a rapid test for sprout damage o Completed on March 31, 2003 o Partners: CGC, CWB, ConAgra Grain, Cargill Inc., Saskatchewan Wheat Pool (SWP), and Agricore United (AU) • RVA Project for Malting Barley: o Purpose – to determine whether the degree of pre-germination can be detected and measured by RVA o To be completed October 31, 2004 o Partners: CGC, Cargill Inc., SWP, CWB, and AU

Planned Result: CGC Services Provided in Areas Where There is Growing Demand

2002-03 Related Activities	2002-03 Results
Develop internationally recognized methods for evaluation of pulse quality in collaboration with Canadian and Australian researchers.	• Initiated a project to develop a method for evaluating dehulled lentil quality. • Submitted to ISO for review a method for determining protein content in pulses. • Presented initial results for a method to calculate moisture in pulses at the October 2002 American Association of Cereal Chemists (AACC). A formal collaborative study of the method will be conducted during the summer of 2003. • Led the newly formed AACC pulse crop technical committee.
Increase quality testing to widen the basis of CGC certification to meet the needs of specialized niche markets.	• Increased our monitoring program for car unloads and cargoes for processing quality and grain safety, including monitoring for the presence of toxic residues and trace elements. • Implemented protein-based and DNA-based variety testing for variety-specific purchases of barley.
Meet growing industry demands for consistent, accurate analytical testing services by making routine analytical tests available in regional offices and service centers.	• RVA testing was conducted at Thunder Bay, Vancouver and Prince Rupert terminals and made available at the CGC's Winnipeg Service Centre. (http://www.grainscanada.gc.ca/qualit_matter/rva-e.htm) • Enhanced the lentil scanner for roll out to regions in fiscal year 2003-04.

Planned Result: Monitor and Detect Pesticide Residues, Mycotoxins, Heavy Metals and Fungi

2002-03 Related Activities	2002-03 Results
Research factors and develop methods relevant to grain safety assurance.	• Developed an analytical method based on use of liquid chromatography (LC) for simultaneous determination of citrinin and ochratoxin A, two mycotoxins being investigated under a Canada Grains Council Post-Farm Food Safety Program research project. • Developed an LC method for measuring moniliformin, a mycotoxin associated with a species of Fusarium common to western grains. • Studied the relationship between the levels of Fusarium damaged kernels (FDK) and deoxynivalenol (DON) (also known as vomitoxin) concentration in various classes of the 2002 wheat crop. • Investigated the different types of FDK in the 2002 wheat crop for visual characteristics, species of Fusarium present, and the DON concentration to evaluate the suitability of the CGC grading definition of FDK. • Added nine new pesticides into methods used for screening cargo shipments for pesticide residue. • Initiated a study to characterize the trace element content of Canadian pulse crops. • Completed investigations of cadmium levels in the 2001 soybean and mustard crops and the 2002 amber durum wheat crop. • Conducted studies regarding copper, iron, manganese and zinc levels in soybeans and amber durum wheat; copper in mustard seed; and selenium in amber durum wheat. • Continuing to investigate trace elements in the 2002 flax and solin crops. • In response to Japanese demands that Canadian wheat shipments to Japan be tested for the presence of DON, established analytical testing capability based upon enzyme-linked immunosorbent assay (ELISA) technology at Vancouver.
Assess the use of rapid tests to increase efficiency, reduce costs and enhance the testing capabilities of the CGC.	• Evaluated rapid methods employing commercial test kits for determining citrinin and ochratoxin A for potential grain industry use. • Evaluated a commercial test kit for determining DON in cereal grains. • Continued to expand the scope of existing pesticide residue screening methods, adding more items and adapting methods to be able to cover oilseeds, pulses and cereals. • Significantly expanded the grain safety cargo monitoring activities to cover 26% more pesticide residues and mycotoxins and almost tripled the number of tests carried out on vessel loadings.

Planned Result: Improved International Reputation and Recognition as a World Class and Impartial Quality Assurance Agency

2002-03 Related Activities	2002-03 Results
Obtain ISO 9002 certification for key quality and quantity assurance services.	• Obtained ISO 9002 in Montreal and Thunder Bay CGC offices. • Began work to move to the new ISO standard 9001:2000; targeting December 2003 to achieve external auditor certification to this new standard. • Formalized a process to pursue ISO certification for Corporate Services (ISO 9002) and the Grain Research Laboratory (ISO 17025).

Planned Result: Establish Grain Standards that Meet Changing Industry Needs

2002-03 Related Activities	2002-03 Results
Implement the recommendations made by the committee reviewing producer representation on the Western Grains Standards Committee.	• Implemented the recommendations made by the producer/industry committee regarding producer representation on the Western Grain Standards Committee. (http://www.grainscanada.gc.ca/Pubs/committee_reports/2001/01wgsc_report-e.htm)
Develop, change and set grain quality standards in partnership with the grain industry through the Western and Eastern Grains Standards Committee meetings.	• Implemented grain standards and guides based on the Standards Committees' recommendations. (http://www.grainscanada.gc.ca/newsroom/news_releases/2002/2002-05-03-e.htm); (http://www.grainscanada.gc.ca/newsroom/news_releases/2002/2002-07-29-e.htm)

Strategic Outcome 2: Fair, Open Grain Transactions

Grades allow buyers to identify end-use value without the need for end-use tests or direct examination of individual lots of grain. This helps to ensure that sellers receive payment that reflects the value of their grain. The CGC is an impartial third party to grain transactions. Its inspection, weighing and arbitration services are essential to the efficient and fair operation of grain markets.

The CGC provides a reinspection and appeal service to producer car shippers, and primary, terminal and transfer elevators who disagree with grades assigned by CGC inspectors. There are three levels of appeal: reinspection by the regional inspector, Chief Grain Inspector, and the Grain Appeal Tribunal. The chair of the tribunal acts on behalf of the CGC, and reports to the Chief Commissioner, but acts independently of the CGC's inspection staff. Other members of the tribunal are selected from the industry.

The CGC also provides a quality arbitration service to producers for their deliveries to primary elevators. This arbitration service is based on the *Canada Grain Act* provision called "subject to inspector's grade and dockage". If a producer and a primary elevator operator disagree on grade or dockage, both parties have the right to a binding decision from the CGC. The elevator must then pay the producer according to this decision. Producers and elevator managers who disagree with the protein level of wheat may also get an independent decision from the CGC.

The CGC weight dispute resolution service assists grain producers and the grain industry in recovering for grain losses during transport by rail. Although the CGC does not provide binding arbitration for weight shortages, a CGC railcar investigation provides key information to support shippers' entitlement to recompense for excessive grain shortages at unload or transport charges. This activity maintains an extensive historical railcar deficiency database to substantiate shippers weight loss claims and provides access to information on railcar derailments, railcars missing at destination, railcar location tracing and railcar contents co-mingling at unload. The CGC has set up a toll free number to accommodate producers and shippers accessing railcar information in a timely manner and at a centralized location.

To measure its success in achieving fair and open grain transactions, the CGC has employed the use of the following tools:

- Tracking the number of grade changes on official reinspections
- Tracking producers' use of the quality and protein arbitration systems
- Tracking producer and industry use of the weight dispute settlement services

Last year the CGC processed 4,063 reinspection requests. The following table shows, by region, how many reinspections were initiated at each of the three levels and whether the grades were upheld or changed as a result of the reinspection/appeal.

	Level of Reinspection	Grades Upheld	Grades Changed	Samples Reviewed at Each Level
Prairie	Regional Inspector	211	158	369
	Chief Grain Inspector	105	38	143
	Grain Appeal Tribunal	42	1	43
Thunder Bay	Regional Inspector	1639	428	2067
	Chief Grain Inspector	735	74	809
	Grain Appeal Tribunal	350	50	400
Eastern	Regional Inspector	107	8	115
	Chief Grain Inspector	36	0	36
	Grain Appeal Tribunal	21	3	24
Pacific	Regional Inspector	855	582	1437
	Chief Grain Inspector	367	26	393
	Grain Appeal Tribunal	141	26	167

The CGC processed 368 producer requests for subject to inspector's grade and dockage last year and 15 for protein arbitration. The CGC conducted weight-related investigations of 781 railcars. Although the CGC is not always privy to the outcome of weight disputes that are arbitrated by other organizations, producers and the trade have advised that the investigative information provided by the CGC has facilitated successful weight claims.

Fiscal Year	Spending ($millions)			
	Planned		Actual	
	$ millions	FTE	$ millions	FTE
2002-2003	4,332,084	42	3,381,211	38

Planned Result: A Grain Quality and Quantity Arbitration System and Third Party Dispute Mechanism Adapted to Changing Industry Needs

2002-03 Related Activities	2002-03 Results
Continuously improve the dissemination of information of the grain quality and safety of each year's crop through, for example, the posting of information on the CGC's web site.	• Revised the CGC's web site (www.grainscanada.gc.ca) to make it more user friendly and improve its search engine capabilities; visitors to the site accessed between 140,000 and 180,000 pages per month. • Harvest survey data for all wheat, oilseed and pulse crops surveyed and cargo quality information continues to be posted on the CGC website. This includes bi-weekly web updates and final quality information. • Disseminated information through extra reports and annual presentations to Western and Eastern Grain Standards Committees, producer organizations and industry. • Provided 2002 pulse quality harvest survey reports to Canadian pulse marketing groups and associations for their use in marketing Canadian pulse crops.

	• Produced maps showing cadmium distribution in western Canadian grown flax. The maps will be distributed by the Flax Council of Canada and will aid producers in their cropping decisions and marketers in locating low cadmium flax to meet customer needs. • Continued to share grain safety data with Health Canada (HC) including the provision of pesticide residue data reports for several crop years with HC's Pest Management Regulatory Agency. • Published data on trace elements in western Canadian hard red spring wheat in the Journal of AOAC International. The manuscript included maps showing the variation in levels of cadmium, selenium and zinc over the prairie provinces.
Arbitrate, on request, tariff disputes between the Canadian Wheat Board and members of the grain handling industry.	• No requests received.

Planned Result: Fair, Enforceable and Uniformly Applied Regulations

2002-03 Related Activities	2002-03 Results
Review the *Canada Grain Act*. A review of the CGA will provide the CGC with an appropriate framework to fulfill its responsibilities to producers, industry, and Canadians as a whole in light of the dramatic changes in the grains, oilseeds and pulses sector.	• Potential changes to the *Canada Grain Act* (CGA) were identified for further evaluation.
Review regulations under pressure as a result of changes in the grain handling industry. Change or eliminate regulations that are no longer relevant, enforceable or contributing to the effective operation of a quality assurance system.	• Consulted producers and industry on the 90 day payment regulations that require licensed grain dealers and primary and process elevators to pay producers in full within 90 days of delivery. These regulations will be repealed August 1, 2003 allowing more marketing and pricing opportunities for licensees and producers. Licensees will still be required to pay in full for grain received, but only when the producer requests payment. • Consulted producers and industry on designating canary seed as a grain under the *Canada Grain Act*. (http://www.grainscanada.gc.ca/pubs/discussions/canary/canary-e.htm)

Strategic Outcome 3: The Protection of Producers' Rights

The CGC licenses and regulates the prairie primary elevators, grain dealers and process elevators. This regulatory activity contributes to the fair treatment of western Canadian producers. Licensed elevators and dealers are required to post security to cover their liabilities to producers. In the event a licensee defaults on its payment obligations to producers, the CGC uses the security to compensate eligible producers.

The CGC has a number of other safeguards in place to ensure that producers are treated fairly in their grain transactions. These safeguards include Assistant Commissioners acting as liaisons between grain producers and the local industry, a toll-free producer information line and complaint mechanism and quality and protein arbitration systems for producer deliveries to primary elevators.

The CGC measures its success in protecting producers' rights by:

- Conducting periodic surveys of producers
- Tracking producers' use of the quality and protein arbitration systems
- Tracking producer inquiries and complaints
- Having sufficient security in place to fully cover eligible producer claims when licensees default on their payment obligations to producers

Last year, the CGC surveyed producers on its submitted sample services. By submitting samples of their grain to the CGC, producers get a better sense of the quality of grain in their bins and can use this information to negotiate with grain companies. The survey revealed resounding producer support for the CGC's submitted sample services. Many producers expressed the desire for more information on how to take a representative sample.

The CGC processed 368 producer requests for subject to inspector's grade and dockage last year and conducted 15 protein arbitrations.

The Assistant Commissioners in western Canada handled 1859 producer complaints last year concerning failure to pay or late payment, grade and dockage disputes, producer cars, shrinkage deductions and elevator charges. Producers availed themselves of the CGC's toll-free Producer Information Line in record numbers, i.e., 2752 inquiries and 56 complaints. Many of these calls were related to the receivership of four licensed grain companies. The CGC achieved its service standard for the toll free information line by notifying all callers by the end of the next working day that the call was received that their calls had been received and were being looked at.

Fiscal Year	Spending ($millions)			
	Planned		Actual	
	$ millions	FTE	$ millions	FTE
2002-2003	1,002,132	10	1,030,265	12

Planned Result: Protection of Producers from Grain Company Defaults

2002-03 Related Activities	2002-03 Results
Streamline licensing processes to encourage more grain companies to become licensed.	• Redrafted licensing information packages to make it easier for applicants to understand the benefits and responsibilities being licensed and to ease the application process. To be posted on the web site. • Redrafted licence application forms to make them easier to fill out. To be posted on the web site. • Increased the use of audited liability reports by licensees in lieu of audited financial statements.
Information campaigns that promote the benefits of dealing with CGC licensed grain companies. Producers dealing with CGC licensed grain companies are eligible to collect security in the event of a grain company bankruptcy or failure to pay.	• Advertising: The CGC places advertisements to notify producers of their right to file a claim when the licence of a company lapses or a licensee is placed in receivership. This was done on five occasions in 2002-03. • Direct Mail: The CGC mailed a brochure to 80,000 western grain producers, explaining their rights and responsibilities under the security provisions of the *Canada Grain Act* and promoting the benefits of dealing with CGC licensees. An additional 2,000 brochures were given to a producer organization for distribution to its members. (http://www.grainscanada.gc.ca/Pubs/brochures/grain_gain-e.htm) • Exhibit Program: The CGC distributed informational brochures on this theme at exhibitions held at eight agricultural fairs. • CGC Web Site: The CGC web site (www.grainscanada.gc.ca) contains a comprehensive collection of information documents on this theme, including a list of CGC licensees. • Media Relations: The CGC issued four news releases related to this topic. These generated dozens of print and broadcast news stories. • Public Statements: In their public addresses, CGC Commissioners highlighted the benefits of dealing with CGC licensees and the rights of producers.

Planned Result: Fair Treatment of Producers by Grain Companies and Dealers

<table>
<tr><th>2002-03
Related Activities</th><th>2002-03 Results</th></tr>
<tr><td>Mediating and/or arbitrating producer complaints concerning transactions with grain companies.</td><td>

Three Assistant Commissioners in western Canada responded to 1859 producer inquiries concerning failure to pay or late payment, grade and dockage disputes, producer cars, shrinkage deductions and elevator charges.
The CGC received 2,752 producer inquiries on its toll-free information line and 56 producer complaints.

<table>
<tr><th colspan="3">Number of Calls to Producer Information Line, by Category, from Fiscal Years 1998-99 to 2002-03</th></tr>
<tr><th>Fiscal Year</th><th>Total Number of Complaints</th><th>Total Number of Information Requests</th></tr>
<tr><td>1998-99</td><td>41</td><td>476</td></tr>
<tr><td>1999-00</td><td>30</td><td>622</td></tr>
<tr><td>2000-01</td><td>25</td><td>483</td></tr>
<tr><td>2001-02</td><td>73</td><td>483</td></tr>
<tr><td>2002-03</td><td>56</td><td>2752</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Develop methods to ensure that producers retain their right to grain quality arbitration by the CGC if they do not agree with the grade assessed by the primary elevator manager.</td><td>

Processed 368 requests subject to inspector's grade and dockage. (www.grainscanada.gc.ca/prodser/grainquality/grade-moist-dock-e.htm)

<table>
<tr><th colspan="2">Number of Requests for Subject to Inspector's Grade and Dockage from Fiscal Years 1998-99 to 2002-03</th></tr>
<tr><th>Fiscal Year</th><th>Number of Requests Processed</th></tr>
<tr><td>1998-99</td><td>221</td></tr>
<tr><td>1999-00</td><td>536</td></tr>
<tr><td>2000-01</td><td>481</td></tr>
<tr><td>2001-02</td><td>402</td></tr>
<tr><td>2002-03</td><td>368</td></tr>
</table>

Continued the protein arbitration service in response to industry needs. (www.grainscanada.gc.ca/faq/protein-e.htm)
Continued work on devising new strategies to inform producers of their right to grain quality arbitration.
Exhibit Program: The CGC distributed informational brochures on this theme at exhibitions held at eight agricultural fairs.
CGC Web Site: The CGC web site (www.grainscanada.gc.ca) contains a comprehensive collection of information documents on this theme, including a list of CGC licensees.

</td></tr>
</table>

Planned Result: Maintenance of Producer Delivery Options

<table>
<tr><th>2002-03
Related Activities</th><th>2002-03 Results</th></tr>
<tr><td>Respond to the growing demand for producer cars. Producer cars introduce an additional degree of competition to the grain handling industry.</td><td>• Continued to deliver the producer car program. (www.grainscanada.gc.ca/pubs/factsfarm/factsfarmers15-e.htm)
• Producers shipped 36% fewer cars than the previous year due in part to drought-reduced production.

Number of Requests for Producer Cars from Fiscal Years 1998-99 to 2002-03
<table><tr><th>Fiscal Year</th><th>Number of Cars Processed</th></tr><tr><td>1998-99</td><td>3,500</td></tr><tr><td>1999-00</td><td>3,370</td></tr><tr><td>2000-01</td><td>4,145</td></tr><tr><td>2001-02</td><td>6,635</td></tr><tr><td>2002-03</td><td>4,267</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>Develop a long-term strategy for dealing with producer car loading facilities. The emergence of producer car loading facilities has presented a structural change to the grain handling system to which the CGC must respond.</td><td>• As of March 31, 2003 the CGC exempted 30 producer car loading facilities (PCLFs) from the licensing requirements of the Canada Grain Act. (http://www.grainscanada.gc.ca/regulatory/licensees/exemptpc-e.htm)
• The CGC's strategy for dealing with grain handling facilities will encompass PCLFs and will be the subject of broad consultations in due course.</td></tr>
</table>

Strategic Outcome 4: Sound Agency Management

As important as consistent grain quality is for maintaining Canada's market advantage, it cannot be at any price. The CGC is committed to fulfilling its mandate in the most efficient and effective manner possible. Success in this area is measured by tracking the costs of operations. Last year the CGC refined its costing model and developed hourly costing rates to provide a consistent and reliable mechanism to recover costs related to external contracts and internal projects and perform cost-benefit analyses on CGC initiatives.

Sound agency management involves much more than cost efficiency. It means ensuring that we have a skilled, motivated leadership and workforce that are equipped to provide the regulations and services that are so essential for a competitive, successful grain industry. It means fostering an inclusive, diverse workplace that is representative of the citizens we serve. And it means reaffirming our commitment to other such government-wide initiatives as Modern Comptrollership, provision of services in both official

languages, the fostering of a culture of learning within the organization, and implementing the Government On-Line initiative.

The 2002 Public Service Employee Survey revealed that CGC employees are proud of the work they carry out, are strongly committed to making this organization successful, and know where to go for help when faced with a health and safety issue. Areas in need of improvement include identification of learning needs, employee involvement in decision-making, and organizational communication. Strategies are being developed and implemented to address these areas.

Fiscal Year	Spending ($millions)			
	Planned		Actual	
	$ millions	FTE	$ millions	FTE
2002-2003	11,111,477	115	13,728,499	105

Planned Result: Efficient, Secure, Cost Effective Service

2002-03 Related Activities	2002-03 Results
Continue to refine the CGC's costing model to improve management of user charges and enhance public confidence in the administration of user charges.	• Compiled costing model results for 2001-02; this is being compiled for 2002/03 to allow the CGC to analyze and compare data between years. • Developed hourly costing rates using data from the costing model. These rates provide an all-inclusive, consistent, and reliable mechanism to: recover costs related to external contracts and internal projects, negotiate memoranda of understanding with other government departments and perform cost-benefit analyses on CGC initiatives. Costs of public good activities were defined and compiled separately from the costs of service delivery used in the formulation of costing rates.

Develop and implement plans to improve client satisfaction through the expanded use of service standards and reliable measures of client satisfaction with key services.	• Established a starting point or "baseline" standard from which to measure service improvement through an Ipsos-Reid survey of western producers who had submitted at least one sample for grading in 2001 or 2002 and 50 grain companies and handlers who know and use the CGC's outward weighing and inspection services. • Survey revealed resounding producer support for CGC's submitted sample service. Producers want CGC to consider costs and provide more information on sample preparation techniques. • Survey found that grain companies and handlers consider outward weighing and inspection services important to the marketing of Canadian grain. The majority feels the grain grading system needs to be reviewed. • The Ipsos-Reid report recommends that the CGC focus on the service costs and time it takes to respond when documentation problems are discovered and the extent of information shared about the problem. The CGC will address these issues.
Achieve Government On-line Objectives.	• Achieved "Common Look and Feel" standards by December 2002 deadline. • Developed strategies to make our PDF files accessible. • Identified services for which interactive, on-line transactions will be developed. • Developed on-line reporting forms for primary elevator weigh-over reports for implementation August 1, 2003. • Developed a plan to provide subscriber-PDF files in an accessible format.
Rationalize the storage and handling of operational data to improve decision making, reduce the duplication of activities and reduce costs.	• Continued to populate the CGC data warehouse, with data from other CGC core systems. • Completed the consolidation and/or discontinued 60 different reports resulting in internal efficiencies and improved service to clients. • Automated the creation of reports by using the database rather than manual keying. • Completed the automation of reporting from external partners to the CGC though use of new technologies and the Internet.
Develop business resumption plans to make the delivery of CGC services more reliable and secure.	• Researched and selected the format and content of the business resumption plan (BRP). • Reviewed and refined the list of critical business lines. • Prioritized the BRP for CGC Vancouver operations; completed Vancouver BRP will be used as the BRP template for other regions. • Identified Vancouver's critical business lines: inward and outward inspection, submitted samples, and the Grain Inventory Accounting system. • Established Vancouver BRP team and a backup site for computer operations.

Develop and implement modern comptrollership at the CGC by shifting from a solely financial perspective to a broader, more integrated management approach that includes leadership, control systems, performance information, integrated risk management, human resource management and values and ethics.	• Developed the CGC's Modern Management (MM) action plan which included links to Results for Canadians objectives, Public Employee Survey concerns, and MM self-capacity assessment gaps. • "Fast tracked" implementation of numerous MM initiatives. • Trained managers on integrating MM concepts into existing processes. • Introduced a new CGC staff newsletter in December 2002; published every six weeks. • Trained five employees on risk assessment techniques. • Posted MM web page on the CGC's Staffnet. • Introduced project management process. • Held a strategic planning session with CGC managers on values and ethics. • Registered all CGC managers on CCMD's e-learning campus. • Developed a risk based audit plan that will be implemented in 2003-04.

Planned Result: A CGC Workforce that is Representative of the Canadian Population

2002-03 Related Activities	2002-03 Results
Respond to the Canadian Human Rights Commission audit and achieve compliance with the Employment Equity Act.	• The CGC workforce exceeds labour market availability for women, aboriginal persons and persons with disabilities. Visible minority representation, however, is well below labour market availability in some geographic areas and some occupational groups.

Actual Representation of Designated Groups by Occupational Category as of March 25, 2003

Occupational Category	*All Employees*	*Aboriginal Peoples*		*Persons with Disabilities*		*Visible Minorities*		*Women*	
	#	#	%	#	%	#	%	#	%
Executive Group	6	0	0.0	1	16.7	0	0.0	0	0.0
Scientific & Professional	41	0	0.0	2	4.9	4	9.8	13	31.7
Admin & Foreign Service	96	5	5.2	3	3.1	7	7.3	48	50.0
Technical	369	14	3.8	27	7.3	32	8.7	106	28.7
Administrative Support	75	2	2.7	5	6.7	6	8.0	65	86.7
Misc. (CA, OC)	9	0	0.0	0	0.0	0	0.0	3	33.0
Operational	97	8	8.2	5	5.2	4	4.1	17	17.5
Total EEs for 2003	**693**	**29**	**4.2**	**43**	**6.2**	**53**	**7.7**	**252**	**36.4**

Continue developing succession plans in areas where future employee shortages are expected to occur.	• Conducted demographic analyses. • Educated managers on the need for succession planning. • Succession planning will be developed in 2003-04 and will become a part of the overall human resource management framework of the CGC.

SECTION 4: CONCLUDING REMARKS

Our efforts to meet the changing needs of grain markets, ensure fair, open grain transactions, protect producers' rights, and develop sound agency management are evident in the following key results:

- We conducted extensive industry consultations on the variety eligibility proposal to address the challenges of non-registered varieties entering the grain handling system and the constraints of Kernel Visual Distinguishability.
- We developed, in partnership with the Canadian Seed Institute, the Canadian Identify Preserved Recognition System, a two-year pilot program to audit and certify identity preservation systems.
- We developed and initiated our Modern Management action plan.
- We continued research into the fingerprinting of DNA for wheat and barley.
- We developed and refined new rapid tests to certify whether Canadian grain shipments meet international food safety tolerances.
- Exceeding overall representation targets for women, Aboriginals, and persons with disabilities.

In summary, this section has outlined the results achieved by the CGC and the areas it needs to improve. The CGC will continue to work towards its strategic outcomes in a manner that will benefit the long-term interests of Canadian grain producers and the grain industry.

ANNEX 1: FINANCIAL INFORMATION

Summary of Voted Appropriations ($ in thousands)

		2002-03		
Vote	Canadian Grain Commission	Planned Spending	Total Authorities	Actual
35	Program Expenditures	22,434	22,434	**22,434**
(S)[1/]	Contributions to Employee Benefit Plans	2,846	2,846	**2,846**
(S)	Revolving Fund	(127)	(127)	**(127)**
40b	Program Expenditures		0	**7,500**
15	Collective Agreement			**137**
10	Modern Management		0	**125**
5	Program Expenditures		0	**627**
	SCIP Revenue			**32**
	Accounts Receivable Adjustment			**(622)**
	WCE Repayment			**294**
	Transfer to Winnipeg Commodity Exchange			**(200)**
	Total Department	**25,153**	**25,153**	**33,046**

[1/] Statutory

The summary of voted Appropriations represents the amount of funding received by the CGC through the approved votes. It compares the planned amount, the funding approved, i.e., total authorities, and what the CGC actually spent after all adjustments, i.e., actual.

Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending ($ in thousands)

	2002-03		
Canadian Grain Commission	Planned Spending	Total Authorities	Actual
Full-time Equivalents, i.e., number of employees	790	790	674
Operating	66,835	66,835	60,405
Total Gross Expenditures	**66,835**	**66,835**	**60,405**
Less: Respendable Revenues	41,682	41,682	26,277
Total Net Expenditures	**25,153**	**25,153**	**34,128**
Other Revenues and Expenditures			
Cost of Services Provided by Other Departments	3,007	3,007	3,006
Net Cost of the Program	**28,160**	**28,160**	**37,134**

This table represents the total Revolving Fund and Appropriations and planned revenue and expenses compared to the total dollars actually spent by the CGC.

Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending ($ in thousands)

			2002-03		
Canadian Grain Commission	Actual 2000-01	Actual 2001-02	Planned Spending	Total Authorities	Actual
	58,744	65,194	67,265	66,842	60,405
Total	**58,744**	**65,194**	**67,265**	**66,842**	**60,405**

This historical comparison of planned departmental spending versus actual spending is a reflection of the total Revolving Fund and Appropriations compared to the total actually spent by the CGC. It provides some comparative information for the two previous years. Total expenditures have decreased in the current year due to a combination of cost containment measures and deferral of other expenditures.

Respendable Revenues ($ in thousands)

			2002-03		
Canadian Grain Commission	Actual 2000-01	Actual 2001-02	Planned Revenues	Total Authorities	Actual
Inspection, Weighing, Registration and Cancellation	41,776	36,943	40,152	40,152	23,863
Licences and Other Revenue	1,346	1,877	1,530	1,530	2,414
Total Respendable Revenues	**43,122**	**38,820**	**41,682**	**41,682**	**26,277**

Respendable revenues represent funds generated through fees and contracts for services rendered by the CGC. These revenues are spent to cover a portion of the cost of providing these services. In addition, the table provides some comparative information for the two previous years. The data indicates a steady decline in revenue that mirrors the decline in grain handling volumes.

Capital Spending ($ in thousands)

			2001-02		
Canadian Grain Commission	Actual 1999-00	Actual 2000-01	Planned Spending	Total Authorities	Actual
Capital Spending	1,583	2,827	3,000	3,000	**2,643**
Total Capital Spending	**1,583**	**2,827**	**3,000**	**3,000**	**2,643**

This table provides some comparative information for total capital spending over the two previous years.

Revolving Fund Financial Summaries ($ in thousands)

	2002-03				
Canadian Grain Commission	Actual 2000-01	Actual 2001-02	Planned Spending	Total Authorities	Actual
Revenues	63,083	63,709	66,835	66,835	**59,323**
Expenses	58,744	65,194	67,265	66,835	**60,405**
Profit (or Loss)	**4,339**	**(1,485)**	**(430)**	**0**	**(1,082)**
Add Items Not Requiring Use of Funds:					
Depreciation/ Amortization	1,234	1,900	2,018	2,018	**2,040**
Other	754	654	448	0	**679**
Change in Working Capital	4,280	769	0	1,109	**857**
Investing Activities:			0		
Acquisition of Depreciable Assets	(2,818)	(2,643)	(1,909)	(3,000)	**(1,847)**
Cash Surplus (Requirement)[1/]	**7,789**	**(805)**	**127**	**127**	**647**
Authority: Cumulative Surplus (Drawdown)	**21,960**	**11,155**	**1,985**	**2,127**	**11,802**[2/]

1/ The cash surplus (requirement) represents the surplus or deficit required to meet the fiscal year's requirements.

2/ The cumulative surplus (drawdown for 2002-03 is comprised of the following:

Money held in trust for bankruptcy	950
Allowance for employee termination benefits	3,999
ANCAFA resources available for operational purposes	4,853
Available Revolving Fund credit line	2,000
	11,802

This table represents the conversion of financial statement information from book value to a cash basis. The cumulative surplus (drawdown) is made up of the cumulative net surplus (drawdown) plus a $2-million line of credit. This line of credit is set aside for expected cashflow shortfalls during the business cycle.

External Charging Information

Name of Fee Activity	Fee Type	Fee Setting Authority	2002-03 Actual Revenue ($000)	Estimated Full Cost to Provide Good or Service ($000)	Consultation and Analysis	Service Standards	Performance Result
Mandatory Inspection Fees	Regulatory Service	*Canada Grain Act*	12,223	19,408	The bulk of the CGC's fees have not increased above their 1991 levels. In 2000, Cabinet froze the CGC's fees until 2003. Prior to 1991, the level and structure of fees were reviewed annually in-house and proposed changes were published in the Canada Gazette. The CGC has also struck various external committees to review the structure and level of fees. These reviews have taken place in 1986, 1990, 1992, and 1999.	The CGC has established a baseline from which to measure service improvement and develop service standards through an Ipsos-Reid survey of western producers who have submitted samples for grading and 50 grain companies and handlers who use the CGC's outward weighing and inspection services.	Performance measures will be developed in conjunction with the development of service standards. Performance results will become available after the measures are developed.
Optional Inspection Fees	Other Goods and Services	Treasury Board External Charging Policy	4,247	6,324			
Mandatory Weighing	Regulatory Service	*Canada Grain Act*	4,996	7,650			
Optional Weighing	Other Goods and Services	Treasury Board External Charging Policy	24	549			
Mandatory Registration and Cancellation Fees	Regulatory Service	Canada Grain Act	2,081	483			
Mandatory Recoverable Overtime Fees	Regulatory Service	*Canada Grain Act*	548	858			
Mandatory Licence Fees	Regulatory Service	*Canada Grain Act*	287	612			
Other Optional Fees	Other Goods and Services	Treasury Board External Charging Policy	1,641	4,169			

This table provides external charging information relative to key services. The table indicates, by service, the fee type, fee setting authority, 2002-03 actual revenue, estimated full cost to provide the service, and relevant information pertaining to consultation and analysis, service standards, and performance results.

The 2002-03 fiscal year was challenging for Canadian producers, the grain industry and the CGC. Back-to-back droughts resulted in a sharp drop in grain production. Since most of the CGC's revenue is generated from fees charged for the inspection and weighing of grain exported through terminals, a corresponding drop in revenues of 35% occurred. In response, staffing

levels were adjusted to reduce expenditures by $5.0 million. Increased use of crops in domestic markets has also impacted the grain volume available for export.

Dispute Management Process

The CGC's dispute management process is publicized on the CGC's web site at http://www.grainscanada.gc.ca/Prodser/Complaints/resolution-e.htm.

The CGC issues invoices to its clients itemizing the services provided and the fees charged for these services. The invoice identifies a telephone number to contact for account inquiries. This first level contact is in the administration office of the region where the service was provided. Most invoice errors can be corrected at this level, such as double-billing or the wrong fee being charged for the service provided. Complaints that cannot be resolved at this level would be directed up to the Regional Director. At this level, most service complaints can be resolved. For example, fees can be refunded if the clients are dissatisfied with the services received.

Complaints about the level of a fee will normally be referred up to a Division Director. These complaints can be referred through an invoice inquiry or be received through the Commission's toll-free client feedback line 1-800-853-6705. For non-mandatory fees, the Division Director has the authority to change the fee level if the revenue earned from this fee is under $25,000 per year. If the annual revenue from the service exceeds $25,000, a change in fee level requires a Commission decision. For mandatory service fees, the Commission can investigate complaints about the fee levels and recommend changes to the Minister of Agriculture and Agri-food. Since mandatory service fees are listed in Schedule I of the Canada Grain Regulations, changes to these fees require Governor in Council approval.

BUDGET DES DÉPENSES

Commission canadienne des grains

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2003

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2003

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante :
www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/85-2003
ISBN 0-660-62367-6

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2003* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/gl-ld_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :
Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Commission canadienne des grains
Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant le
31 mars 2003

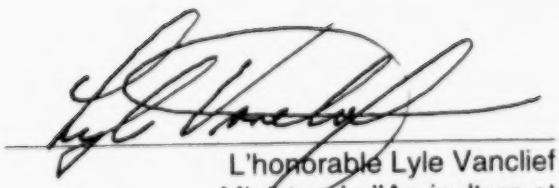

L'honorable Lyle Vanclief
Ministre de l'Agriculture et
de l'Agroalimentaire

Table des matières

Chapitre 1	**MESSAGES**	
	Message du Ministre	1
	Message du Commissaire en chef	2
Chapitre 2	**VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE**	
	Mandat, vision et description du Ministère	4
	Secteur d'activité, programmes et services	5
	Partenariats	6
	Défis	8
Chapitre 3	**RENDEMENT DU MINISTÈRE SELON LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES**	
	Système de classement et d'inspection qui tient compte de l'évolution des besoins des marchés céréaliers	12
	Transactions sur les grains équitables et transparentes	20
	Défense des droits des producteurs	24
	Saine gestion de l'organisme	31
Chapitre 4	**MOT DE LA FIN**	38
Annexe 1	**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS**	
	Sommaire des crédits approuvés	39
	Total des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles	40
	Comparaison dans le temps entre les dépenses prévues et les dépenses réelles	41
	Recettes disponibles	41
	Dépenses d'immobilisation	42
	Sommaire financier du fonds renouvelable	43
	Renseignements sur l'imputation aux clients extérieurs	45

CHAPITRE 1 : MESSAGES

Message du Ministre

Je suis heureux de présenter au Parlement et aux Canadiens le *Rapport ministériel sur le rendement 2002-2003* de la Commission canadienne des grains (CCG). Il explique comment la CCG a utilisé les ressources mises à sa disposition du 1er avril 2002 au 31 mars 2003 afin de réglementer l'industrie céréalière, de défendre les intérêts des producteurs céréaliers et de garantir un approvisionnement constant de grains de qualité aux acheteurs canadiens et étrangers.

Le Canada est reconnu à l'échelle mondiale pour la qualité,qualité et la fiabilitéet de ses exportations de grain. Ces facteurs importants permettent aux exportateurs canadiens d'occuper une place de choix sur des marchés céréaliers internationaux trèsconcurrentiels.

concurrentiels. Cet avantage concurrentiel sera mis en valeur grâce au Cadre stratégique pour l'agriculture élaboré par le gouvernement du Canada en collaboration avec les provinces, les territoires, l'industrie agricole et la population canadienne.

La CCG sera appelée à jouer un rôle essentiel dans l'exécution du Cadre stratégique pour l'agriculture et afin de veiller à ce que les céréaliculteurs canadiens obtiennent le meilleur prix possible pour leurs produits. À cette fin, la CCG doit réagir à l'évolution sans précédent de la technologie dans l'industrie céréalière. Le présent rapport résume les défis importants auxquels est confrontée la CCG et précise comment celle-ci entend les relever.

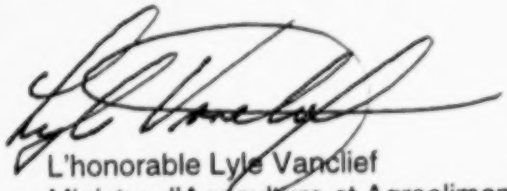

L'honorable Lyle Vanclief
Ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

Message de la commissaire en chef

Vous avez entre les mains le *Rapport ministériel sur le rendement 2002-2003* de la Commission canadienne des grains (CCG).

Le Canada a maintenu sa réputation enviable de fournisseur de grains salubres de haute qualité sur les marchés intérieurs et étrangers. L'an dernier, la valeur des exportations canadiennes de grains et de produits céréaliers a atteint 9 milliards de dollars, ce qui représente 2,3 % de l'ensemble des exportations du Canada. La CCG joue un rôle important dans le succès du Canada sur les marchés céréaliers mondiaux en fournissant des services d'assurance de la qualité et de la quantité et en effectuant des analyses visant la salubrité des grains. Ces services garantissent que les lots de grain livrés répondent aux besoins des clients en matière de qualité, de quantité et de salubrité à maintes reprises. Partout où l'on transforme et consomme du grain, la « marque Canada » est synonyme de qualité, d'uniformité et de fiabilité.

La CCG adopte aussi des règlements qui contribuent à maintenir l'intégrité de l'industrie céréalière du Canada et appuie le traitement équitable des producteurs.

L'exercice 2002-2003 a été difficile pour les producteurs canadiens, l'industrie céréalière et la CCG.pertes

Les recettes de la CCG ont chuté de 35 % parce qu'il y a eu moins de grain à inspecter et à peser. La CCG a réagi au fléchissement des volumes en réduisant considérablement ses coûts. Le lecteur prendra note que le niveau actuel des ressources est inférieur au niveau prévu.

Malgré ces défis, la CCG a continué d'exécuter son mandat - « fixer et faire respecter, au profit des producteurs de grain, des normes de qualité pour le grain canadien et régir la manutention des grains au pays, afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieur et extérieur ». Les activités de la CCG se conforment au Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) et, par conséquent, contribuent à renforcer la capacité du Canada de répondre aux demandes des consommateurs, d'ici comme d'ailleurs. Voici un aperçu de certaines de nos réalisations au cours du dernier exercice :

- Nous avons mené de vastes consultations auprès des représentants de l'industrie sur la proposition d'une déclaration d'admissibilité de la variété afin d'aborder les défis liés à l'introduction de variétés non enregistrées dans le réseau de manutention et aux contraintes qu'impose la distinction visuelle des grains.
- En partenariat avec l'Institut canadien des semences, nous avons mis au point le Système canadien de reconnaissance de ségrégation, un programme-pilote de deux ans de vérification et d'attestation des systèmes de ségrégation.

- d'examen.
- Nous avons élaboré et mis en œuvre notre plan d'action pour la modernisation de la gestion.
- Nous avons poursuivi nos recherches sur les empreintes génétiques du blé et de l'orge.

Je vous invite à lire ce rapport pour vous renseigner davantage sur nos réalisations et sur la façon dont la CCG a continué à exécuter son mandat au cours de la dernière année.

Christine Hamblin
Commissaire en chef
Commission canadienne des grains

CHAPITRE 2 : VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Mandat

La Commission canadienne des grains (CCG) tire ses pouvoirs de la *Loi sur les grains du Canada*. Aux termes de la *Loi*, la CCG a le mandat de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grain, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention des grains au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieur et extérieur.

Vision

La vision de la CCG est d'être « un chef de file dans la prestation d'excellence et d'innovation se rapportant à l'assurance de la qualité et de la quantité du grain, aux recherches, et à la protection des producteurs ».

Description et responsabilités du Ministère

L'honorable Lyle Vanclief, ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, est le ministre responsable de la CCG. La CCG est dirigée par un commissaire en chef, un commissaire en chef adjoint et un commissaire, tous nommés par le gouverneur en conseil. Le commissaire en chef est responsable devant le ministre. Le chef de l'exploitation relève du commissaire en chef et coordonne les activités des divisions opérationnelles de la CCG.

La CCG se compose de la Direction, des Services à l'organisme, du Laboratoire de recherches sur les grains, des Services à l'industrie et des Finances. L'administration centrale est établie à Winnipeg, au Manitoba. Les Services à l'industrie sont divisés en cinq régions : Bayport, Est, Pacifique, Prairies et Thunder Bay. Le 31 mars 2003, la CCG comptait 674 équivalents temps plein.

La CCG peut avoir jusqu'à six commissaires adjoints, soit un poste pour chaque grande zone de production de grains au Canada. Les titulaires de ces postes sont aussi nommés par le gouverneur en conseil. Actuellement, la CCG compte cinq commissaires adjoint. Les commissaires adjoints se chargent d'entendre les plaintes et de répondre aux demandes de renseignements des producteurs et des membres de l'industrie, ainsi que de faire la promotion des activités de la CCG auprès des agriculteurs.

Secteur d'activité, programmes et services

La CCG n'a qu'un seul secteur d'activité, c'est-à-dire un système d'assurance de la qualité du grain (SAQG) qui rehausse la mise en marché des grains dans l'intérêt des producteurs. Le SAQG garantit des expéditions de grain uniformes, fiables et répondant aux exigences des contrats en matière de qualité et de quantité. Le SAQG comprend les activités suivantes :

- Inspecter le grain en vue d'en attester la qualité, notamment tout le grain livré aux silos terminaux ou expédié de ceux-ci, tout le grain exporté depuis les silos de transbordement et tous les échantillons de grain soumis par les producteurs et autres intervenants de l'industrie à des fins de classement.
- Attester le poids des exportations de grain, superviser la pesée aux silos terminaux, vérifier les stocks de grains aux silos terminaux et aux silos de transbordement, inspecter les balances aux silos terminaux et aux silos de transbordement.
- Effectuer des recherches en vue de déterminer et d'expliquer les liens entre les propriétés physiques et biochimiques du grain et sa valeur à l'utilisation
- finale pour veiller à ce que les définitions et les tolérances utilisées dans le système de classement tiennent compte des besoins des clients en matière de qualité.
- Effectuer des recherches afin de mettre au point des méthodes rapides, efficaces, utiles et économiques pour l'évaluation de la qualité du grain afin de les intégrer éventuellement au système de classement.
- Offrir un soutien scientifique et technique aux ventes et à l'expansion du marché des grains en offrant des conseils d'ordre technique sur la qualité des grains et sur leur utilisation finale, et évaluer la qualité des lignées créées par les phytosélectionneurs pour veiller à ce qu'elles présentent les caractéristiques physiques et qualitatives nécessaires à l'enregistrement.
- Analyser et surveiller les cargaisons de grain pour garantir que le grain canadien respecte les limites internationales en matière de contaminants toxiques.
- Fournir de l'information sur la qualité des expéditions commerciales de grain, ainsi que des grains de chaque nouvelle récolte, aux négociants et aux transformateurs de grain canadien.
- Étudier les plaintes et les demandes de renseignements reçues au sujet de la qualité, de la quantité et de la salubrité du grain canadien.

De plus, la CCG réglemente l'industrie du grain pour assurer le traitement équitable des producteurs, l'intégrité des transactions sur les grains et le maintien de la qualité du grain tout au long de son cheminement dans les divers canaux de distribution. Cela comprend les tâches suivantes :

- Élaborer et édicter les normes de qualité des grains.
- Agréer les négociants en grains et les compagnies propriétaires de silos qui satisfont aux exigences.

- Vérifier les obligations des entreprises agréées envers les producteurs.
- Obtenir une garantie financière pour protéger les producteurs en cas de manquement de la part des entreprises agréées.
- Surveiller la situation financière des titulaires de licences.
- grains.
- Inspecter les grains et les installations de manutention céréalière pour assurer l'absence d'infestations d'insectes.
- Recueillir et publier des statistiques sur la manutention, le stockage et le mouvement du grain.
- Attribuer des wagons aux producteurs.
- Assurer l'arbitrage des plaintes formulées par les producteurs à l'égard des transactions sur les grains.

La CCG fournit d'autres services auxquels l'industrie du grain, au Canada et à l'étranger, attache une grande valeur. En voici quelques exemples :

- Tenir à jour le Système de comptabilisation des stocks de grains (GIAS) et faciliter le cheminement de l'information pour le compte des négociants céréaliers.
- Diffuser des données sur la qualité des grains.
- Offrir des cours de formation, généraux ou personnalisés, aux membres de l'industrie céréalière.
- Exécuter des fonctions en sous-traitance, par exemple, la réparation des humidimètres et l'analyse chimique du grain.
- Identifier les variétés de grain.
- Mener des consultations auprès des pays en développement afin de les aider à aménager leur infrastructure d'assurance de la qualité des grains, leur permettant ainsi d'être davantage présent sur le marché mondial de l'agriculture et de l'agroalimentaire et d'en tirer parti.

- **Partenariats**

La CCG fait partie intégrante du fonctionnement de l'industrie céréalière du Canada. À titre de tierce partie de réglementation et d'arbitrage neutre, la CCG travaille en partenariat avec pratiquement tous les intervenants de l'industrie, y compris d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

Partenaires-clés	Domaines de collaboration
Partenaires industriels	
Producteurs et associations de producteurs Exploitants de silos et négociants en grains Transformateurs Laboratoires des universités Sélectionneurs Fabricants d'instruments Commission canadienne du blé Institut international du Canada pour le grain Institut canadien des semences Exportateurs de grains Commission ontarienne de commercialisation du blé Bourse des marchandises de Winnipeg	Établissement de normes visant la qualité des grains Mise en œuvre du régime d'assurance-qualité des grains Élaboration et application des politiques et de la réglementation Partage de l'information sur les marchés Expansion et soutien des marchés Recherche et transferts des technologies Vérification des systèmes de préservation de l'identité de l'industrie
Organismes et ministères du portefeuille	
Agriculture et Agroalimentaire Canada Agence canadienne d'inspection des aliments Commission canadienne du lait Financement agricole Canada Conseil national des produits agricoles	Coordination Partage de l'information Recherche Planification stratégique Respect des tolérances à l'échelle internationale en ce qui a trait aux contaminants toxiques dans le grain Prise en charge conjointe du régime d'assurance-qualité
Autres ministères (gouvernementaux)	
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Statistique Canada Agence canadienne de développement international Industrie Canada Santé Canada Environnement Canada Agence canadienne des douanes et du revenu Justice Canada	Partage de l'information Appui au commerce international Publication de statistiques sur les grains Expansion et soutien des marchés Inspection et certification des balances aux silos terminaux et de transbordement Réglementation des importations de grain
À l'étranger	
Département de l'Agriculture des É.-U. (inspection des grains, administration des établissements d'emballage et des parcs à bestiaux) Office japonais de l'alimentation Organisation de la recherche scientifique et industrielle du Commonwealth, Australie Bureau d'inspection des grains de la Russie Administration du grain, Chine Bureau des grains du Jilin, Chine Université d'économie de Nankin, Chine Ministère de l'Agriculture et des Greniers à céréales, Paraguay Commission des exportations de céréales et d'oléagineux, Paraguay Fédération des coopératives de production,	Prise en charge conjointe du régime d'assurance-qualité Appui au commerce international Recherche Technologie Formation

Paraguay Institut national des enquêtes agronomiques, Uruguay Coopérative centrale des grains, Uruguay Laboratoire de technologie de l'Uruguay Département de la coordination de la mise en œuvre de la politique agraire du Secrétariat du conseil des ministres, Ukraine Association des grains de l'Ukraine Association nationale du commerce de l'Ukraine	

Défis

Voici les principaux défis auxquels la CCG a dû faire face l'an dernier et ceux qu'elle continue d'affronter :

Réduction des volumes de grain à cause de la sécheresse

L'an dernier, pour la deuxième année consécutive, la sécheresse a sévi dans les régions productrices de grain du Canada. La production et les volumes de grain qui ont transité par les ports canadiens ont diminué considérablement. Cela a eu des répercussions financières négatives sur la CCG, car presque toutes ses recettes proviennent des droits imposés pour l'inspection et la pesée du grain exporté depuis les silos terminaux. Les recettes de la CCG ont chuté de 35 % par rapport à l'exercice précédent. Même si elle ne dispose que de moyens limités pour réduire ses dépenses, la CCG a réagi à la baisse des volumes en remaniant le personnel aux ports de Vancouver et de Thunder Bay et en abaissant les dépenses de 5 millions de dollars.

Risques liés à la défaillance des titulaires de licence

L'an dernier, quatre sociétés céréalières agréées ont manqué à leur obligation de paiement envers 400 producteurs de l'Ouest canadien.àleur Même si elle exige des rapports mensuels sur le passif et effectue des vérifications périodiques sur place des titulaires de licence, la CCG ne peut garantir l'indemnisation complète des producteurs. La CCG continue de courir le risque que d'autres titulaires de licence manqueront à leurs obligations et que la garantie ne sera peut-être pas suffisante pour couvrir la totalité des pertes des producteurs. Compte tenu de ces risques, la CCG examinera d'autres options de garantie.

Changements structurels dans l'industrie céréalière canadienne

Les changements structurels observés dans l'industrie céréalière canadienne ont érodé l'assiette du revenu de la CCG. Les livraisons moyennes de grain ont chuté d'environ 20 % aux terminaux portuaires depuis le début des années 1990. Depuis l'abrogation de la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest* en 1995, les producteurs doivent payer le tarif-marchandises complet pour leur grain. Cette

mesure, ainsi que d'autres facteurs, ont modifié l'économie liée à l'exportation du grain. Elle a encouragé la transformation à valeur ajoutée dans les Prairies et a favorisé les exportations directes de grain aux États-Unis. Cela a eu des répercussions financières négatives sur la CCG, car, comme il est mentionné précédemment, la plupart de ses recettes proviennent des droits exigés pour l'inspection et la pesée du grain exporté depuis les silos terminaux.

La nombre et la capacité des silos primaires ont changé considérablement. Depuis le début des années 1960, le nombre de silos primaires est passé de 5 000 à moins de 400 dans l'Ouest canadien. Au cours de la même période, la capacité de stockage moyenne est passée d'environ 2 000 tonnes à plus de 10 000 tonnes, et même à 100 000 tonnes dans certains cas. De plus, le nombre de négociants en grains a également augmenté. Voici les répercussions de ces changements sur la CCG :

- La nécessité de changer ses politiques en matière d'agrément
- Une évolution de la demande de services de la CCG
- Une baisse des recettes d'agrément

Certains changements structurels remettent en question le classement obligatoire du grain par la CCG à son arrivée aux silos terminaux. Comme de nombreuses sociétés expédient directement de leurs propres silos terminaux, la présence d'une tierce partie n'est peut-être plus nécessaire.

Pressions exercées sur le système de classement visuel canadien

La méthode canadienne d'identification visuelle des grains permet aux inspecteurs des grains et à l'industrie de la manutention céréalière de séparer rapidement et à peu de frais le blé en fonction de son apparence. Par conséquent, en connaissant simplement la classe et le grade de blé canadien, les acheteurs savent quel sera son rendement lors d'une utilisation finale donnée.

Même si la méthode de distinction visuelle des grains a donné au Canada un avantage concurrentiel dont il a tiré parti au fil des ans, des pressions sont exercées pour que soit abandonnée la ségrégation du blé fondée sur cette méthode. Ces pressions proviennent de plusieurs sources :

- Les sélectionneurs préféreraient un système de ségrégation qui offre une plus grande souplesse lors de la sélection. Ils croient que les critères de distinction visuelle des grains limitent leur capacité d'améliorer les caractéristiques agronomiques et qualitatives des nouvelles variétés.
- Il arrive que des variétés de blé non enregistrées et non distinguables visuellement soient cultivées au Canada. Si ces variétés sont produites en quantité suffisante et possèdent des caractéristiques de qualité à l'utilisation

finale très différentes des classes auxquelles elles ressemblent, elles risquent de compromettre l'efficacité de l'ensemble du régime d'assurance-qualité.

- Les acheteurs de grain canadien deviennent de plus en plus sensibles à la qualité et demandent une gamme plus vaste de caractéristiques de qualité. Afin de rehausser le système traditionnel d'inspection visuelle du grain, il faut mettre au point des méthodes instrumentales plus rapides, plus souples et plus précises pour attester la qualité et la salubrité du grain.
- Les variétés de grain non distinguables visuellement qui ont été mises au point à des fins pharmaceutiques, énergétiques et industrielles devront être séparées efficacement des variétés destinées à la consommation humaine et animale.

Développement de céréales et d'oléagineux transgéniques

Le Canada doit se pencher sur les défis de commercialisation que posent les grains transgéniques. En raison des préoccupations croissantes des consommateurs, de nombreux pays établissent des critères d'étiquetage et de traçabilité à l'égard des produits transgéniques. Si le Canada désire conserver sa part du marché international, il se doit d'être capable de séparer les variétés transgéniques de celles non transgéniques.

La capacité de séparer les grains transgéniques des grains non transgéniques avantagera aussi les exportateurs canadiens de produits alimentaires, car on exige de plus en plus que ces produits soient étiquetés.

Les variétés transgéniques n'étant pas toujours distinguables visuellement des autres variétés, les pressions sur le système de classement visuel et le besoin de trouver des méthodes d'identification de rechange s'intensifient.

Préoccupations accrues des consommateurs à l'égard de la salubrité des aliments

Les acheteurs de grains canadiens exigent de plus en plus l'exécution d'analyses d'innocuité rigoureuses et rapides. La demande croissante d'analyses spéciales pour dépister les résidus chimiques et les oligo-éléments dans les cargaisons augmente l'importance de la recherche visant l'élaboration de nouvelles méthodes d'analyse ou l'adaptation des méthodes actuelles. Nous avons aussi démontré la nécessité de détecter les agents microbiens et d'étendre cette capacité aux constituants chimiques.

Afin d'assurer la salubrité du grain au pays, nous devons examiner le partage et le chevauchement des responsabilités avec des organismes comme l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Environnement Canada et Santé Canada.

Besoin d'adopter une approche plus intégrée à la manutention du grain et questions connexes

Actuellement, plusieurs ministères et organismes fédéraux sont chargés d'intervenir en cas de problèmes liés au grain. Il est nécessaire d'examiner l'attribution des responsabilités afin de veiller à ce que les écarts soient comblés et à ce que les besoins des clients soient satisfaits de manière efficace au niveau économique. Dans la mesure du possible, on devrait adopter une approche de « guichet unique ».

Augmentation de la consommation intérieure et de la production à valeur ajoutée

La tendance est de délaisser l'exportation de grains à l'état brut et d'accroître la consommation intérieure et la production à valeur ajoutée. Il est nécessaire de demeurer concurrentiel sur les marchés d'exportation tout en tenant compte de la hausse prévue de l'utilisation des grains en alimentation animale et à des fins énergétiques, industrielles et pharmaceutiques. À cette fin, il faudra modifier les systèmes de ségrégation pour garantir la qualité du grain et pour séparer les produits non destinés à la consommation humaine des denrées alimentaires.

CHAPITRE 3 : RENDEMENT DU MINISTÈRE SELON LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les plans et les priorités de la CCG sont fondés sur les quatre résultats stratégiques suivants :

1. un système de classement et d'inspection qui tient compte de l'évolution des besoins des marchés céréaliers;
2. des transactions sur les grains équitables et transparentes;
3. la défense des droits des producteurs;
4. la saine gestion de l'organisme.

La CCG a établi plusieurs résultats prévus pour chacun des résultats stratégiques dans son *Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003*, afin d'en montrer l'importance. Les réalisations de la CCG pour chacun des résultats prévus durant l'exercice 2002-2003 sont expliqués plus bas.

Résultat stratégique 1 : Un système de classement et d'inspection qui tient compte de l'évolution des besoins des marchés céréaliers

Les questions les plus décisives que devra aborder la CCG sont les suivantes : l'enregistrement de nouvelles variétés de grains qui ne peuvent être identifiées visuellement, la production de variétés de blé canadien non enregistrées et non distinguables visuellement, le développement de grains et d'oléagineux transgéniques et d'autres pressions exercées sur le système de classement visuel. Il est important que le système de classement et les services soient adaptés aux besoins d'utilisation finale des acheteurs de grain canadien et aux changements structurels de l'industrie céréalière. Tout en s'adaptant à ces changements et à d'autres, la CCG doit conserver la méthode de distinction visuelle des grains jusqu'à ce qu'elle puisse la remplacer par une autre méthode de séparation des grains.

Pour mesurer son succès à l'égard de ce résultat stratégique, la CCG utilise les outils suivants :

- Suivi de la satisfaction des acheteurs en ce qui a trait à la qualité du grain canadien par le biais des commentaires que reçoivent régulièrement les scientifiques et les experts techniques de la CCG lorsqu'ils sont en mission à l'étranger
- Suivi des plaintes relatives aux cargaisons
- Exécution d'un programme de surveillance de la qualité des cargaisons

L'an dernier, la CCG a participé à trois missions à l'étranger, deux au Japon et une en Amérique latine, afin de discuter de la qualité de la récolte de blé et de blé dur du Canada en 2002. Pendant ces missions, les acheteurs ont indiqué qu'ils étaient très satisfaits de la qualité globale de ces récoltes. Cependant, ils

ont exprimé des préoccupations à l'égard de certains facteurs de classement, comme la variabilité de l'indice de chute pour le blé roux de printemps de l'Ouest canadien et pour le blé dur ambré de l'Ouest canadien. L'indice de chute est une mesure scientifique de l'incidence de la germination sur la qualité du grain. Une activité alpha-amylase très élevée pendant la germination influe sur la force de la pâte et réduit la qualité à la transformation. Récemment, la CCG a resserré ses seuils de tolérance pour les grains germés, ce qui devrait améliorer les résultats de l'indice de chute.

L'année dernière, la CCG a attesté la qualité et la quantité de 711 cargaisons et a enquêté sur les plaintes des acheteurs concernant 24 de ces cargaisons. Après une enquête approfondie, y compris l'analyse des échantillons des cargaisons et des rapports de chargement des navires, l'inspecteur en chef des grains ou le chef de la pesée de la CCG, selon l'objet de la plainte, a déterminé que les plaintes n'étaient pas fondées.

La CCG a élargi son programme de surveillance afin d'inclure l'examen détaillé courant des analyses des échantillons des cargaisons effectuées par un inspecteur, y compris des incréments d'échantillon analysés pendant le chargement. Cela permet à la CCG de contrôler l'uniformité d'un inspecteur à l'autre et d'une région à l'autre.

Exercice	Dépenses (en millions de dollars)			
	Prévues		Réelles	
	en millions $	ETP	en millions $	ETP
2002-2003	48 777 700	604	41 815 634	519

Résultat prévu : Un système d'assurance-qualité qui s'adapte en vue de traiter les variétés non distinguables visuellement et de séparer les céréales et les oléagineux génétiquement modifiés.

Activités connexes en 2002-2003	Résultats en 2002-2003
Élaborer des plans, en consultation avec les sélectionneurs, les producteurs et les membres de l'industrie de la manutention du grain, afin que le régime d'assurance de la qualité repose moins sur le classement visuel, notamment en instaurant une Déclaration d'admissibilité de la variété.	• Vastes consultations menées auprès des producteurs et des représentants de l'industrie concernant une proposition de système de déclaration d'admissibilité de la variété afin d'aborder les défis liés à l'introduction de variétés non enregistrées dans le réseau de manutention du grain et aux contraintes imposées par la méthode de distinction visuelle des grains. (http://www.grainscanada.gc.ca/pubs/discussions/ved/ved02-f.htm) • Voici les quatre points principaux relevés au cours des consultations : faisabilité sur le plan logistique, avantages par rapport aux coûts, reddition de compte et responsabilité, solutions de rechange potentielles. La CCG effectuera d'autres consultations lorsqu'elle aura étudié ces points plus

	à fond.
Élaborer une méthode d'analyse pour le suivi des cargaisons afin de garantir l'identité des grains expédiés par le biais des systèmes de ségrégation et de veiller à ce que les expéditions en vrac ne soient pas contaminées par des variétés non distinguables visuellement.	• Amélioration du programme de surveillance afin de détecter la présence de variétés non distinguables visuellement dans les cargaisons de blé et d'en mesurer la teneur.
Continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des méthodes d'identification des grains transgéniques.	• Élaboration continue de méthodes de réaction en chaîne de la polymérase (PCR) pour l'identification des grains transgéniques. http://www.grainscanada.gc.ca/grl/plant_molecular_bio/plant_molecular_bio-f.htm)
Continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des méthodes d'identification des variétés en fonction de l'ADN et de la teneur en protéines.	• Mise à jour continue d'une base de données d'empreintes génétiques/un catalogue de référence afin de pouvoir détecter toutes les variétés faisant partie des cargaisons de blé et d'orge du Canada pour en assurer la pureté variétale. Actuellement, on a identifié plus de 150 variétés de blé et d'orge en circulation. • Mise à jour continue d'une base de données sur environ 800 variétés historiques. • En collaboration avec la Direction générale de la recherche d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, continuation des travaux d'élaboration de marqueurs d'ADN en vue d'accélérer l'identification des variétés; le projet prendra fin en le 31 août 2003. http://www.grainscanada.gc.ca/grl/plant_molecular_bio/plant_molecular_bio-f.htm)
Continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des méthodes d'identification des variétés en fonction de l'ADN et de la teneur en protéines.	• Mise à jour continue d'une base de données d'empreintes génétiques/un catalogue de référence afin de pouvoir détecter toutes les variétés faisant partie des cargaisons de blé et d'orge du Canada pour en assurer la pureté variétale. Actuellement, on a identifié plus de 150 variétés de blé et d'orge en circulation. • Mise à jour continue d'une base de données sur environ 800 variétés historiques. • En collaboration avec la Direction générale de la recherche d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, continuation des travaux d'élaboration de marqueurs d'ADN en vue d'accélérer l'identification des variétés; le projet prendra fin en le 31 août 2003. http://www.grainscanada.gc.ca/grl/plant_molecular_bio/plant_molecular_bio-f.htm)
Continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des méthodes d'évaluation des critères de classement et de la qualité d'utilisation finale à l'aide de la spectroscopie dans le proche infrarouge et de	• Examen et amélioration du programme de recherche en spectroscopie dans le proche infrarouge afin d'y inclure l'étude d'une plus vaste gamme de techniques de spectroscopie. • Imagerie numérique : o Continuation de la mise au point du logiciel pour la mesure et le classement objectifs des légumineuses, en se concentrant davantage sur

l'imagerie numérique.	le soja, les pois chiches et les pois. Ces priorités ont été fixées de concert avec Pulse Canada. www.pulsecanada.com). ○ Continuation de la mise au point avec Hinz Technologies (www.hinz.com) du logiciel que la société utilise sous licence pour concevoir un instrument commercial. La CCG a acheté de Hinz l'instrument TrueGrade qui est le résultat de cette activité. Cet instrument sera utilisé en 2003 pour effectuer le classement objectif de la couleur des lentilles. ○ Progrès réalisés en ce qui a trait à l'amélioration du classement objectif des céréales.
S'associer à l'Institut canadien des semences dans le cadre du Programme d'assurance de la valeur à la livraison. Ce programme renforcera les systèmes existant de préservation de l'identité en offrant des services de vérification et de certification par une tierce partie.	• Élaboration, en partenariat avec l'Institut canadien des semences (http://www.csi-ics.com/fr/), du Système canadien de reconnaissance de ségrégation (SCRS) qui permettra aux fournisseurs de grain de faire attester leur système de gestion de la qualité (GQ) pour la PI selon la norme du SCRS qui est compatible à des systèmes de GQ, notamment l'ISO. (http://www.grainscanada.gc.ca/Prodser/ciprs/ciprs1-f.htm) • Au titre du SCRS, des fournisseurs de services accrédités vérifient les programmes de PI et indiquent à la CCG s'ils satisfont à la norme du SCRS • Le SCRS a été mis à l'essai auprès de sept sociétés céréalières; un projet pilote à grande échelle a été lancé en juin 2003.
S'associer à l'Institut canadien des semences dans le cadre du Programme d'assurance de la valeur à la livraison. Ce programme renforcera les systèmes existant de préservation de l'identité en offrant des services de vérification et de certification par une tierce partie.	• Élaboration, en partenariat avec l'Institut canadien des semences (http://www.csi-ics.com/fr/), un programme-pilote de deux ans visant le Système canadien de reconnaissance de ségrégation (SCRS) qui permettra aux fournisseurs de grain de faire attester leur système de gestion de la qualité (GQ) pour la PI selon la norme du SCRS qui est compatible à des systèmes de GQ, notamment l'ISO. (http://www.grainscanada.gc.ca/Prodser/ciprs/ciprs1-f.htm) • Au titre du SCRS, des fournisseurs de services accrédités vérifient les programmes de PI et indiquent à la CCG s'ils satisfont à la norme du SCRS • Le SCRS a été mis à l'essai auprès de sept sociétés céréalières; un projet pilote à grande échelle a été lancé en juin 2003.
Continuer la recherche collective à financement conjoint pour mettre au point et pour valider des méthodes d'analyse automatisée de la qualité. Lorsque ces méthodes seront validées, elles seront transmises à l'industrie où elles appuieront et amélioreront l'efficacité globale des systèmes de PI, de classement, de	• AQT Inc., organisme sans but lucratif recevant une aide financière de la CCB, d'autres représentants de l'industrie canadienne et le gouvernement fédéral, ont accordé un financement nouveau ou continu à trois projets de recherche visant à accélérer la mise au point d'outils d'évaluation de la qualité et de la fonctionnalité du grain canadien : • Projet d'identification de la variété : http://www.grainscanada.gc.ca/views/newsitems/2001/01aqt-f.htm) ○ But – Identifier les empreintes génétiques des variétés de blé et d'orge à l'aide d'analyses d'ADN, afin de trouver de nouvelles méthodes d'identification et de ségrégation au sein de l'industrie céréalière canadienne.

manutention, d'entreposage et de ségrégation du grain.	○ Achèvement le 31 août 2003. ○ Partenaires : CCG, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et Commission canadienne du blé (CCB). • Projet d'analyse de la viscosité du blé à l'aide de l'analyseur Rapid Visco (RVA) : (http://www.grainscanada.gc.ca/qualit_matter/rva-f.htm) ○ But – mettre au point une épreuve de dépistage rapide des dommages causés par la germination ○ Terminé le 31 mars 2003 ○ Partenaires : CCG, CCB, ConAgra Grain, Cargill Inc., Saskatchewan Wheat Pool (SWP) et Agricore United (AU) • Projet de RVA pour l'orge brassicole : ○ But – déterminer s'il est possible de détecter et de mesurer le taux de prégermination à l'aide du RVA ○ Achèvement le 31 octobre 2004 ○ Partenaires : CCG, Cargill Inc., SWP, CCB et AU
Continuer la recherche collective à financement conjoint pour mettre au point et pour valider des méthodes d'analyse automatisée de la qualité. Lorsque ces méthodes seront validées, elles seront transmises à l'industrie où elles appuieront et amélioreront l'efficacité globale des systèmes de PI, de classement, de manutention, d'entreposage et de ségrégation du grain.	• AQT Inc., organisme sans but lucratif recevant une aide financière de la CCB, d'autres représentants de l'industrie canadienne et le gouvernement fédéral, ont accordé un financement nouveau ou continu à trois projets de recherche visant à accélérer la mise au point d'outils d'évaluation de la qualité et de la fonctionnalité du grain canadien : • Projet d'identification de la variété : http://www.grainscanada.gc.ca/views/newsitems/2001/01aqt-f.htm) ○ But – Identifier les empreintes génétiques des variétés de blé et d'orge à l'aide d'analyses d'ADN, afin de trouver de nouvelles méthodes d'identification et de ségrégation au sein de l'industrie céréalière canadienne. ○ Achèvement le 31 août 2003. ○ Partenaires : CCG, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et Commission canadienne du blé (CCB). • Projet d'analyse de la viscosité du blé à l'aide de l'analyseur Rapid Visco (RVA) : (http://www.grainscanada.gc.ca/qualit_matter/rva-f.htm) ○ But – mettre au point une épreuve de dépistage rapide des dommages causés par la germination ○ Terminé le 31 mars 2003 ○ Partenaires : CCG, CCB, ConAgra Grain, Cargill Inc., Saskatchewan Wheat Pool (SWP) et Agricore United (AU) • Projet de RVA pour l'orge brassicole : ○ But – déterminer s'il est possible de détecter et de mesurer le taux de prégermination à l'aide du RVA ○ Achèvement le 31 octobre 2004 ○ Partenaires : CCG, Cargill Inc., SWP, CCB et AU

Résultat prévu : La CCG offre des services dans les régions où il y a une demande accrue

Activités connexes en 2002-2003	Résultats en 2002-2003
Élaborer des méthodes reconnues à l'échelle internationale pour l'évaluation de la qualité des légumineuses en collaboration avec des chercheurs canadiens et australiens.	• Lancement d'un projet en vue d'élaborer une méthode d'évaluation de la qualité des lentilles décortiquées. • Soumission d'une méthode de détermination de la teneur en protéines des légumineuses à l'ISO à des fins d'examen. • Présentation des résultats initiaux d'une méthode de calcul de la teneur en eau des légumineuses lors de la réunion de l'American Association of Cereal Chemists (AACC) qui a eu lieu en octobre 2002. Une étude conjointe officielle sera effectuée au cours de l'été 2003. • Direction du nouveau comité technique sur les légumineuses qui a été créé par AAC.
Accroître l'analyse de la qualité pour étendre la portée de l'homologation par la CCG afin de répondre aux besoins des marchés à créneaux spécialisés.	• Développement de notre programme de surveillance des déchargements de wagon et des cargaisons afin d'assurer la qualité à la transformation et la salubrité des grains, y compris détecter la présence de résidus toxiques et d'oligo-éléments. • Mise en œuvre d'analyses de la variété fondées sur la teneur en protéines et sur l'ADN pour les achats d'orge de variétés spécifiques.
Répondre aux exigences croissantes de l'industrie en ce qui a trait à des analyses constantes et exactes en donnant accès aux analyses courantes par l'entremise des bureaux régionaux et des centres de services.	• Des analyses RVA ont été effectuées aux silos terminaux de Thunder Bay, de Vancouver et de Prince Rupert et ont été offerts au Centre de services de la CCG à Winnipeg. (http://www.grainscanada.gc.ca/qualit_matter/rva-f.htm) • Mise à niveau du scanneur de lentilles dans les régions au cours de l'exercice 2003-2004.

Résultat prévu : Contrôler et détecter les résidus de pesticides, les mycotoxines, les métaux lourds et les champignons

Activités connexes en 2002-2003	Résultats en 2002-2003
Mener des recherches et élaborer des méthodes qui permettent d'assurer la salubrité des grains.	• Élaboration d'une méthode d'analyse fondée sur la chromatographie en phase liquide (CPL) afin de déterminer simultanément la présence de la citrinine et de l'ochratoxine A, deux mycotoxines qui font l'objet d'une étude dans le cadre d'un projet de recherche du programme de recherche sur la salubrité des aliments post-ferme (Post-Farm Food Safety Program) du Conseil des grains du Canada • Élaboration d'une méthode de CPL pour mesurer la teneur en moniliformine, une mycotoxine associée à une espèce de fusarium qui affecte communément les grains de l'Ouest. • Étude du rapport entre le taux de grains fusariés et la concentration de déoxynivalénol (DON) (aussi appelé vomitoxine) dans diverses classes de la récolte de blé de 2002. • Étude des différents types de grains fusariés dans la récolte de blé de 2002 pour déterminer les caractéristiques visuelles, les espèces de fusarium et la concentration de DON afin d'établir si la définition de grain fusarié utilisé par la CCG pour le classement est appropriée. • Ajout de neuf pesticides aux méthodes de dépistage des résidus de pesticides dans les cargaisons. • Mise en œuvre d'une étude visant à caractériser la teneur en oligo-éléments des légumineuses. • Achèvement d'études sur la teneur en cadmium des récoltes de soja et de moutarde de 2001 et de la récolte de blé dur ambré de 2002. • Étude de la teneur en cuivre, en fer, en manganèse et en zinc du soja et du blé dur ambré, de la teneur en cuivre de la graine de moutarde et de la teneur en sélénium du blé dur ambré. • Étude continue de la teneur en oligo-éléments des récoltes de lin et de solin de 2002. • Pour satisfaire aux exigences du Japon selon lesquelles les cargaisons de blé canadien à destination de ce pays doivent être analysées pour détecter la présence de DON, la CCG a institué la technique de dosage immunoenzymatique (ELISA) à Vancouver.
Évaluer le recours à des analyses rapides pour accroître l'efficacité, réduire les coûts et améliorer les capacités d'analyse de la CCG.	• Évaluation de méthodes rapides employant des trousses d'analyse commerciales pour déterminer la teneur en citrinine et en ochratoxine A, à des fins d'utilisation éventuelle par l'industrie céréalière. • Évaluation d'une trousse d'analyse commerciale pour déterminer la présence de DON dans les céréales. • Expansion continue de la porté des méthodes de dépistage des résidus de pesticides, en ajoutant d'autres éléments et en adaptant les méthodes pour pouvoir vérifier les oléagineux, les légumineuses et les céréales. • Expansion considérable des activités de surveillance des cargaisons pour en assurer la salubrité afin de dépister 26 %

	de plus de résidus de pesticides et de mycotoxines et de tripler le nombre d'analyses effectuées au moment du chargement des navires.
Évaluer le recours à des analyses rapides pour accroître l'efficacité, réduire les coûts et améliorer les capacités d'analyse de la CCG.	• Évaluation de méthodes rapides employant des trousses d'analyse commerciales pour déterminer la teneur en citrinine et en ochratoxine A, à des fins d'utilisation éventuelle par l'industrie céréalière. • Évaluation d'une trousse d'analyse commerciale pour déterminer la présence de DON dans les céréales. • Expansion continue de la portée des méthodes de dépistage des résidus de pesticides, en ajoutant d'autres éléments et en adaptant les méthodes pour pouvoir vérifier les oléagineux, les légumineuses et les céréales. • Expansion considérable des activités de surveillance des cargaisons pour en assurer la salubrité afin de dépister 26 % de plus de résidus de pesticides et de mycotoxines et de tripler le nombre d'analyses effectuées au moment du chargement des navires.

Résultat prévu : Réputation internationale accrue et reconnaissance à titre d'organisme impartial d'assurance de la qualité de calibre mondial.

Activités connexes en 2002-2003	Résultats en 2002-2003
Obtenir l'homologation ISO 9002 pour les principaux services d'assurance de la qualité et de la quantité.	• Obtention de l'homologation ISO 9002 pour les bureaux de Montréal et de Thunder Bay de la CCG. • Début des travaux pour passer à la nouvelle norme ISO 9001:2000; décembre 2003 est la date prévue pour l'obtention d'une attestation de vérification par un vérificateur externe pour cette nouvelle norme. • Officialisation d'un processus pour obtenir l'homologation ISO pour les Services à l'organisme (ISO 2002) et pour le Laboratoire de recherche sur les grains (ISO 17025).

Résultat prévu : Établir des normes pour les grains afin de répondre aux besoins changeants de l'industrie

Activités connexes en 2002-2003	Résultats en 2002-2003
Mettre en application les recommandations faites par le comité étudiant la représentation des producteurs au sein du Comité de normalisation des grains de l'Ouest.	• Mise en application des recommandations faites par le comité de producteurs/représentants de l'industrie en ce qui a trait à la représentation des producteurs au sein du Comité de normalisation des grains de l'Ouest. (http://www.grainscanada.gc.ca/Pubs/committee_reports/2001/01wgsc_report-f.htm)
Élaborer, modifier et établir des normes de qualité pour le grain en partenariat avec l'industrie céréalière dans le cadre des réunions des	• Adoption de normes et de lignes directrices sur les grains selon les recommandations des comités de normalisation (http://www.grainscanada.gc.ca/newsroom/news_releases/2002/2002-05-03-f.htm); (http://www.grainscanada.gc.ca/newsroom/news_releases/2

comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est.	002/2002-07-29-f.htm)

Résultat stratégique 2 : . Transactions sur les grains équitables et transparentes

Les grades permettent aux acheteurs d'identifier la valeur à l'utilisation finale sans qu'ils aient à effectuer d'autres analyses ou à évaluer directement les lots de grain individuels. Ils permettent aussi aux vendeurs d'obtenir un prix qui correspond à la valeur de leur grain. La CCG est une tierce partie impartiale dans les transactions sur les grains. Ses services d'inspection, de pesée et d'arbitrage sont essentiels au fonctionnement efficace et équitable des marchés céréaliers.

La CCG offre un service de réinspection et d'appel aux expéditeurs de wagons de producteurs et aux exploitants de silos primaires, terminaux et de transbordement qui ne sont pas d'accord sur les grades attribués par les inspecteurs de la CCG. Il y a trois paliers d'appel : réinspection par l'inspecteur régional, l'inspecteur en chef des grains et le Tribunal d'appel pour les grains. Le président du tribunal agit au nom de la CCG et relève du commissaire en chef, mais travaille indépendamment du personnel d'inspection de la CCG. Les autres membres du tribunal proviennent de l'industrie.

La CCG offre aussi un service d'arbitrage lié à la qualité des livraisons des producteurs aux silos primaires. Ce service d'arbitrage est fondé sur une disposition de la *Loi sur les grains du Canada* connue sous l'appellation « sous réserve de la détermination du grade et des impuretés par un inspecteur ». Si un producteur et un exploitant de silo primaire ne s'entendent pas sur le grade ou le taux d'impuretés attribué à la livraison du producteur, les deux parties peuvent demander une décision exécutoire de la CCG. L'exploitant de silo est alors tenu de compenser le producteur selon la décision rendue. Si un producteur et un directeur de silo ne s'entendent pas sur la teneur en protéines du blé, ils peuvent aussi demander à la CCG de rendre une décision.

Le service de règlement des différends liés à la pesée qui est offert par la CCG aide les céréaliculteurs et l'industrie céréalière à se faire dédommager pour les pertes de grain pendant le transport par chemin de fer. Même si la CCG n'offre pas de service d'arbitrage exécutoire concernant les déficits de poids, une enquête sur les wagons menée par la CCG fournit des renseignements importants pour appuyer l'admissibilité des expéditeurs à un dédommagement en cas de déficits de poids exagérés au moment du déchargement ou de frais de transport excessifs. Au titre de ce service, la CCG tient une vaste base de données historiques sur les anomalies des wagons afin de justifier les réclamations des expéditeurs concernant les pertes de poids et donne l'accès aux renseignements sur les déraillements de wagons, les wagons manquants à

destination, le retracement des wagons et les mélanges de contenus de wagons au déchargement. La CCG a établi un service téléphonique sans frais pour aider les producteurs et les expéditeurs à obtenir des renseignements sur les wagons en temps opportun et à un endroit centralisé.

Pour mesurer son succès dans ce domaine, la CCG a eu recours aux outils suivants :

- Suivi du nombre de changements de grade lors des réinspections officielles
- Suivi de l'utilisation des services d'arbitrage lié à la qualité et à la teneur en protéines par les producteurs
- Suivi de l'utilisation du service de règlement des différends liés au poids par les producteurs et l'industrie

L'année dernière, la CCG a traité 4 063 demandes de réinspection. Le tableau ci-dessous montre le nombre de réinspections effectuées à chacun des trois paliers, par région, et indique si les grades ont été maintenus ou changés par suite de la réinspection/de l'appel.

	Palier de réinspection	Grades maintenus	Grades changés	Échantillons examinés à chaque palier
Prairies	Inspecteur régional	211	158	369
	Inspecteur en chef des grains	105	38	143
	Tribunal d'appel pour les grains	42	1	43
Thunder Bay	Inspecteur régional	1 639	428	2 067
	Inspecteur en chef des grains	735	74	809
	Tribunal d'appel pour les grains	350	50	400
Est	Inspecteur régional	107	8	115
	Inspecteur en chef des grains	36	0	36
	Tribunal d'appel pour les grains	21	3	24
Pacifique	Inspecteur régional	855	582	1 437
	Inspecteur en chef des grains	367	26	393
	Tribunal d'appel pour les grains	141	26	167

L'année dernière, la CCG a traité 368 demandes de producteur relatives à la disposition « sous réserve de la détermination du grade et des impuretés par un inspecteur » et 15 demandes d'arbitrage lié à la teneur en protéines. La CCG a examiné 781 wagons au cours d'enquêtes liées au poids. Même si la CCG ne connaît pas toujours les résultats des différends liés au poids qui font l'objet d'un arbitrage par d'autres organisations, les producteurs et l'industrie ont indiqué que les renseignements d'enquête fournis par la CCG ont facilité le règlement des réclamations liées au poids.

Exercice	Dépenses (en millions $)			
	Prévues		Réelles	
	En millions $	ETP	en millions $	ETP

2002-2003	4 332 084	42	3 381 211	38

Résultat prévu : Un système d'arbitrage sur la qualité et la quantité des grains et un mécanisme de règlement des différends par une tierce partie qui sont adaptés aux besoins changeants de l'industrie

Activités connexes en 2002-2003	Résultats en 2002-2003
Améliorer continuellement la diffusion de l'information sur la qualité et la salubrité du grain à chaque campagne agricole, notamment en affichant l'information sur le site Web de la CCG.	• Revue du site Web de la CCG (www.grainscanada.gc.ca) afin de le rendre plus convivial et d'améliorer les capacités du moteur de recherche; les visiteurs du site consultent de 140 000 à 180 000 pages par mois. • Les données sur la récolte de blé, d'oléagineux et de légumineuses et les renseignements sur la qualité des cargaisons continuent d'être affichés sur le site Web de la CCG, notamment des mises à jour bimensuelles du site Web et des données définitives sur la qualité. • Diffusion d'information au moyen de rapports supplémentaires et de présentations annuelles aux comités de normalisation des grains de l'Est et de l'Ouest, aux associations de producteurs et à l'industrie. • Remise de rapports sur la qualité de la récolte de légumineuses de 2002 à des groupes et à des associations de commercialisation des légumineuses pour faciliter la mise en marché des légumineuses canadiennes. • Production de cartes indiquant la répartition du cadmium dans le lin cultivé dans l'Ouest canadien. Les cartes seront distribuées par le Flax Council of Canada et aideront les producteurs à prendre des décisions d'assolement et les négociants à trouver du lin à faible teneur en cadmium pour répondre aux besoins des clients. • Échange continu de données sur la salubrité des grains avec Santé Canada (SC), y compris la remise de rapports sur les résidus de pesticides pour plusieurs campagnes agricoles à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de SC. • Publication de données sur les oligo-éléments dans le blé de force roux de printemps dans la revue de l'association AOAC International. Le manuscrit comprenait des cartes indiquant la variation des niveaux de cadmium, de sélénium et de zinc dans les provinces des Prairies.
Arbitrer, sur demande, les différends liés aux tarifs entre les négociants et les membres de l'industrie de la manutention du grain.	• Aucune demande n'a été reçue.

Résultat prévu : Règlements équitables, exécutoires et appliqués uniformément.

Activités connexes en 2002-2003	Résultats en 2002-2003
Revoir la *Loi sur les grains du Canada*. L'examen de la *Loi* fournira à la CCG un cadre adéquat pour assumer ses responsabilités envers les producteurs, l'industrie et l'ensemble des Canadiens à la suite des changements importants survenus dans le secteur des grains, des oléagineux et des légumineuses.	• Dans le cours normal des affaires et pendant l'élaboration du plan d'activités de la CCG (soumis au Ministre pour examen), des changements potentiels à la *Loi sur les grains du Canada* ont été cernés. • Un groupe externe de producteurs mandaté par le Ministre pour examiner la *Loi sur les grains du Canada* et la CCG a recommandé des changements potentiels dans son rapport au Ministre.
Revoir la *Loi sur les grains du Canada*. L'examen de la *Loi* fournira à la CCG un cadre adéquat pour assumer ses responsabilités envers les producteurs, l'industrie et l'ensemble des Canadiens à la suite des changements importants survenus dans le secteur des grains, des oléagineux et des légumineuses.	• Des changements potentiels à la *Loi sur les grains du Canada* ont été cernés pour qu'on en fasse un examen plus approfondi.
Revoir les règlements contestés en raison des changements qui ont eu lieu dans l'industrie de la manutention du grain. Modifier ou éliminer les règlements qui ne sont pas équitables ou exécutoires ou qui ne contribuent plus à l'exploitation efficace du régime d'assurance de la qualité.	• Consultation des producteurs et de l'industrie sur les règlements concernant le délai de paiement de 90 jours, selon lesquels les négociants en grain et les exploitants de silos primaires et de transformation agréés doivent payer les producteurs au complet dans les 90 jours suivant la livraison. Ces règlements seront abrogés le 1er août 2003, ce qui donnera plus de possibilités de mise en marché et d'établissement de prix pour les titulaires de licence et les producteurs. Les titulaires de licence demeureront obligés de payer au complet les livraisons de grain, mais uniquement lorsque le producteur en fera la demande. • Consultation des producteurs et de l'industrie en ce qui a trait à l'octroi de la désignation de la graine à canaris comme grain en vertu de la *Loi sur les grains du Canada*. (http://www.grainscanada.gc.ca/pubs/discussions/canary/canary-f.htm)

Revoir les règlements contestés en raison des changements qui ont eu lieu dans l'industrie de la manutention du grain. Modifier ou éliminer les règlements qui ne sont pas équitables ou exécutoires ou qui ne contribuent plus à l'exploitation efficace du régime d'assurance de la qualité.	• Consultation des producteurs et de l'industrie sur les règlements concernant le délai de paiement de 90 jours, selon lesquels les négociants en grain et les exploitants de silos primaires et de transformation agréés doivent payer les producteurs au complet dans les 90 jours suivant la livraison. Ces règlements seront abrogés le 1er août 2003, ce qui donnera plus de possibilités de mise en marché et d'établissement de prix pour les titulaires de licence et les producteurs. Les titulaires de licence demeureront obligés de payer au complet les livraisons de grain, mais uniquement lorsque le producteur en fera la demande. • Consultation des producteurs et de l'industrie en ce qui a trait à l'octroi de la désignation de la graine à canaris comme grain en vertu de la *Loi sur les grains du Canada*. (http://www.grainscanada.gc.ca/pubs/discussions/canary/canary-f.htm)

Résultat stratégique 3 : Défense des droits des producteurs

La CCG réglemente les silos primaires, les négociants en grains et les silos de transformation dans les Prairies et leur accorde des licences. Cette activité de réglementation contribue au traitement équitable des producteurs de l'Ouest canadien. Les silos et les négociants agréés doivent fournir une garantie pour couvrir leurs obligations à l'égard des producteurs. Si un titulaire de licence manque à son obligation envers les producteurs, la CCG utilise la garantie pour indemniser les producteurs admissibles.

La CCG a mis en place un certain nombre de mesures de protection visant le traitement équitable des producteurs lors de leurs transactions céréalières. Parmi ces mesures on compte le rôle de liaison que jouent les commissaires adjoints entre les producteurs et l'industrie locale, une ligne téléphonique sans frais et un mécanisme de plaintes à l'intention des producteurs ainsi que des systèmes d'arbitrage sur la qualité et la teneur en protéines pour les livraisons aux silos primaires.

La CCG mesure son succès à l'égard de la défense des droits des producteurs en :

- effectuant des sondages périodiques auprès des producteurs
- assurant un suivi de l'utilisation par les producteurs des systèmes d'arbitrage sur la qualité et la teneur en protéines
- assurant un suivi des demandes de renseignements et des plaintes des producteurs
- veillant à disposer de suffisamment de garanties pour couvrir complètement les réclamations des producteurs admissibles en cas de défaut de paiement des titulaires de licence.

L'année dernière, la CCG a effectué un sondage auprès des producteurs sur ses services d'échantillons soumis. En soumettant des échantillons de leur grain à la CCG, les producteurs obtiennent une meilleure idée de la qualité du grain dans leurs cellules de stockage et peuvent utiliser cette information pour négocier avec les sociétés céréalières. Le sondage a révélé que les producteurs appuient sans réserve les services d'échantillons soumis de la CCG. De nombreux producteurs ont indiqué qu'ils aimeraient obtenir de plus amples renseignements sur la façon de prélever un échantillon représentatif.

L'année dernière, la CCG a traité 368 demandes de producteur relatives à la disposition « sous réserve de la détermination du grade et des impuretés par un inspecteur » et 15 demandes d'arbitrage lié à la teneur en protéines.

L'année dernière, les commissaires adjoints de l'Ouest canadien ont traité 1 859 plaintes de producteurs concernant un défaut ou un retard de paiement, des différends liés au grade et aux impuretés, les wagons de producteurs, les déductions pour pertes de poids et les frais exigés par les silos. Un nombre inégalé de producteurs ont utilisé le service téléphonique sans frais de la CCG; on a recensé 2 752 demandes de renseignements et 56 plaintes. Bon nombre de ces appels étaient liés à la mise sous séquestre de quatre sociétés céréalières agréées. La CCG a respecté sa norme de service pour le service téléphonique sans frais en avisant tous les demandeurs, avant la fin de la journée ouvrable suivant la réception de leur appel, que leur plainte ou demande de renseignements a été reçue, et qu'elle sera traitée.

Exercice	Dépenses (en millions $)			
	Prévues		Réelles	
	En millions $	ETP	En millions $	ETP
2002-2003	1 002 132	10	1 030 265	12

Résultat prévu : Protection des producteurs contre les défaillances des sociétés céréalières.

Activités connexes en 2002-2003	Résultats en 2002-2003
Simplifier le processus d'octroi de licence afin d'encourager un plus grand nombre de sociétés céréalières à obtenir une licence.	• Remaniement des trousses d'information sur les licences afin qu'il soit plus facile de comprendre les avantages et les responsabilités liés aux licences et de présenter une demande de licence. Les trousses seront affichées sur le site Web. • Refonte des formulaires de demande de licence afin qu'ils soient plus faciles à remplir. Les formulaires seront affichés sur le site Web. • Utilisation accrue des rapports d'obligations vérifiés par les titulaires de licence plutôt que des états financiers vérifiés.
Effectuer des campagnes d'information en vue de promouvoir les avantages de faire affaire avec les sociétés céréalières agréées par la CCG. Les producteurs qui font affaire avec les sociétés céréalières agréées par la CCG ont droit à une indemnité si une société céréalière déclare faillite ou fait défaut de paiement.	• Publicité : La CCG place des annonces pour informer les producteurs de leur droit de présenter une réclamation lorsque la licence d'une société est périmée ou qu'une société est mise sous séquestre. Cela s'est produit à cinq reprises en 2002-2003. • Publipostage direct : La CCG a envoyé une brochure à 80 000 céréaliculteurs de l'Ouest canadien, qui leur explique leurs droits et responsabilités en vertu des dispositions relatives à la garantie de la *Loi sur les grains du Canada* et qui fait la promotion des avantages de faire affaire avec les titulaires d'une licence de la CCG. Deux mille brochures supplémentaires ont été remises à des associations de producteurs à des fins de distribution à leurs membres. (http://www.grainscanada.gc.ca/Pubs/brochures/grain_gain-f.htm) • Programme d'expositions : La CCG a distribué des brochures d'information sur ce sujet au cours d'expositions tenues dans le cadre de huit foires agricoles. • Site Web de la CCG : Le site Web de la CCG (www.grainscanada.gc.ca) renferme une vaste collection de documents d'information sur ce sujet, y compris une liste des titulaires d'une licence de la CCG. • Relations avec les médias : La CCG a publié quatre communiqués sur ce sujet. Ces communiqués ont donné lieu à l'impression et à la radiotélédiffusion de dizaines de reportages. • Communications publiques : Au cours de leurs communications au public, les commissaires de la CCG soulignent les avantages de faire affaire avec les titulaires d'une licence de la CCG et les droits des producteurs.

Effectuer des campagnes d'information en vue de promouvoir les avantages de faire affaire avec les sociétés céréalières agréées par la CCG. Les producteurs qui font affaire avec les sociétés céréalières agréées par la CCG ont droit à une indemnité si une société céréalière déclare faillite ou fait défaut de paiement.	• Publicité : La CCG place des annonces pour informer les producteurs de leur droit de présenter une réclamation lorsque la licence d'une société est périmée ou qu'une société est mise sous séquestre. Cela s'est produit à cinq reprises en 2002-2003. • Publipostage direct : La CCG a envoyé une brochure à 80 000 céréaliculteurs de l'Ouest canadien, qui leur explique leurs droits et responsabilités en vertu des dispositions relatives à la garantie de la *Loi sur les grains du Canada* et qui fait la promotion des avantages de faire affaire avec les titulaires d'une licence de la CCG. Deux mille brochures supplémentaires ont été remises à des associations de producteurs à des fins de distribution à leurs membres. (http://www.grainscanada.gc.ca/Pubs/brochures/grain_gain-f.htm) • Programme d'expositions : La CCG a distribué des brochures d'information sur ce sujet au cours d'expositions tenues dans le cadre de huit foires agricoles. • Site Web de la CCG : Le site Web de la CCG (www.grainscanada.gc.ca) renferme une vaste collection de documents d'information sur ce sujet, y compris une liste des titulaires d'une licence de la CCG. • Relations avec les médias : La CCG a publié quatre communiqués sur ce sujet. Ces communiqués ont donné lieu à l'impression et à la radiotélédiffusion de dizaines de reportages. • Communications publiques : Au cours de leurs communications au public, les commissaires de la CCG soulignent les avantages de faire affaire avec les titulaires d'une licence de la CCG et les droits des producteurs.

Résultat prévu : Traitement équitable des producteurs par les sociétés et les négociants céréaliers.

<table>
<tr><th>Activités connexes en 2002-2003</th><th>Résultats en 2002-2003</th></tr>
<tr><td>Soumettre à la médiation/l'arbitrage les plaintes des producteurs concernant les opérations avec les sociétés céréalières.</td><td>• Les trois commissaires adjoints de l'Ouest canadien ont répondu à 1 859 demandes de renseignements des producteurs concernant un défaut ou un retard de paiement, des différends liés au grade et aux impuretés, les wagons de producteur, les déductions pour pertes de poids et les frais exigés par les silos.
• Par l'entremise de son service téléphonique sans frais, la CCG a reçu 2 752 demandes de renseignements et 56 plaintes des producteurs.

<table><tr><th colspan="3">Nombre d'appels des producteurs au service téléphonique, par catégorie, pour les exercices 1998-1999 à 2002-2003</th></tr><tr><th>Exercice</th><th>Nombre total de plaintes</th><th>Nombre total de demandes de renseignements</th></tr></table></td></tr>
</table>

		1998-1999	41	476
		1999-2000	30	622
		2000-2001	25	483
		2001-2002	73	483
		2002-2003	56	2 752
Soumettre à la médiation/l'arbitrage les plaintes des producteurs concernant les opérations avec les sociétés céréalières.	• Les trois commissaires adjoints de l'Ouest canadien ont répondu à 1 859 demandes de renseignements des producteurs concernant un défaut ou un retard de paiement, des différends liés au grade et aux impuretés, les wagons de producteur, les déductions pour pertes de poids et les frais exigés par les silos. • Par l'entremise de son service téléphonique sans frais, la CCG a reçu 2 752 demandes de renseignements et 56 plaintes des producteurs.			

Nombre d'appels des producteurs au service téléphonique, par catégorie, pour les exercices 1998-1999 à 2002-2003

Exercice	Nombre total de plaintes	Nombre total de demandes de renseignements
1998-1999	41	476
1999-2000	30	622
2000-2001	25	483
2001-2002	73	483
2002-2003	56	2 752

<table>
<tr>
<td>Élaborer des méthodes afin de veiller à ce que les producteurs conservent leur droit à des services d'arbitrage sur la qualité par la CCG s'ils ne sont pas d'accord avec le grade attribué par le directeur du silo primaire.</td>
<td>

Traitement de 368 demandes en vertu de la disposition « sous réserve de la détermination du grade et des impuretés par un inspecteur » www.grainscanada.gc.ca/prod er/grainquality/grade-moist-dock-f.htm).

<table>
<tr><th colspan="2">Nombre de demandes en vertu de la disposition « sous réserve de la détermination du grade et des impuretés par un inspecteur » pour les exercices 1998-1999 à 2002-2003</th></tr>
<tr><th>Exercice</th><th>Nombre de demandes traitées</th></tr>
<tr><td>1998-1999</td><td>221</td></tr>
<tr><td>1999-2000</td><td>536</td></tr>
<tr><td>2000-2001</td><td>481</td></tr>
<tr><td>2001-2002</td><td>402</td></tr>
<tr><td>2002-2003</td><td>368</td></tr>
</table>

Prestation continue du service d'arbitrage sur la teneur en protéines pour répondre aux besoins de l'industrie. (www.grainscanada.gc.ca/faq/protein-f.htm)
Continuation des travaux sur l'élaboration de nouvelles stratégies pour informer les producteurs de leur droit à des services d'arbitrage sur la qualité.
Programme d'expositions : La CCG a distribué des brochures d'information à ce sujet au cours d'expositions tenues dans le cadre de huit foires agricoles.
Site Web de la CCG : Le site Web de la CCG (www.grainscanada.gc.ca) renferme une vaste collection de documents d'information sur ce sujet, y compris une liste des titulaires d'une licence de la CCG.

</td>
</tr>
</table>

<table>
<tr>
<td>Élaborer des méthodes afin de veiller à ce que les producteurs conservent leur droit à des services d'arbitrage sur la qualité par la CCG s'ils ne sont pas d'accord avec le grade attribué par le directeur du silo primaire.</td>
<td>

Traitement de 368 demandes en vertu de la disposition « sous réserve de la détermination du grade et des impuretés par un inspecteur » www.grainscanada.gc.ca/prodser/grainquality/grade-moist-dock-f.htm).

<table>
<tr><th colspan="2">Nombre de demandes en vertu de la disposition « sous réserve de la détermination du grade et des impuretés par un inspecteur » pour les exercices 1998-1999 à 2002-2003</th></tr>
<tr><th>Exercice</th><th>Nombre de demandes traitées</th></tr>
<tr><td>1998-1999</td><td>221</td></tr>
<tr><td>1999-2000</td><td>536</td></tr>
<tr><td>2000-2001</td><td>481</td></tr>
<tr><td>2001-2002</td><td>402</td></tr>
<tr><td>2002-2003</td><td>368</td></tr>
</table>

Prestation continue du service d'arbitrage sur la teneur en protéines pour répondre aux besoins de l'industrie. (www.grainscanada.gc.ca/faq/protein-f.htm)
Continuation des travaux sur l'élaboration de nouvelles stratégies pour informer les producteurs de leur droit à des services d'arbitrage sur la qualité.
Programme d'expositions : La CCG a distribué des brochures d'information à ce sujet au cours d'expositions tenues dans le cadre de huit foires agricoles.
Site Web de la CCG : Le site Web de la CCG (www.grainscanada.gc.ca) renferme une vaste collection de documents d'information sur ce sujet, y compris une liste des titulaires d'une licence de la CCG.

</td>
</tr>
</table>

Résultat prévu : Maintien des options de livraison des producteurs.

<table>
<tr><th>Activités connexes en 2002-2003</th><th>Résultats en 2002-2003</th></tr>
<tr>
<td>Répondre à la demande croissante pour des wagons de producteurs. Les wagons de producteurs ajoutent un niveau de concurrence à l'industrie de la manutention du grain.</td>
<td>

Exécution continue du programme d'attribution des wagons de producteurs. (www.grainscanada.gc.ca/pubs/factsfarm/factsfarmers15-f.htm).
Les producteurs ont expédié 36 % de wagons de moins que l'année dernière en partie à cause de la réduction de la production due à la sécheresse.

<table>
<tr><th colspan="2">Nombre de demandes de wagons de producteurs pour les exercices 1998-1999 à 2002-2003.</th></tr>
<tr><th>Exercice</th><th>Nombre de wagons traités</th></tr>
<tr><td>1998-1999</td><td>3 500</td></tr>
<tr><td>1999-2000</td><td>3 370</td></tr>
<tr><td>2000-2001</td><td>4 145</td></tr>
<tr><td>2001-2002</td><td>6 635</td></tr>
<tr><td>2002-2003</td><td>4 267</td></tr>
</table>
</td>
</tr>
</table>

<table>
<tr>
<td>Répondre à la demande croissante pour des wagons de producteurs. Les wagons de producteurs ajoutent un niveau de concurrence à l'industrie de la manutention du grain.</td>
<td>

Exécution continue du programme d'attribution des wagons de producteurs. (www.grainscanada.gc.ca/pubs/factsfarm/factsfarmers15-f.htm).
Les producteurs ont expédié 36 % de wagons de moins que l'année dernière en partie à cause de la réduction de la production due à la sécheresse.

<table>
<tr><th colspan="2">Nombre de demandes de wagons de producteurs pour les exercices 1998-1999 à 2002-2003.</th></tr>
<tr><th>Exercice</th><th>Nombre de wagons traités</th></tr>
<tr><td>1998-1999</td><td>3 500</td></tr>
<tr><td>1999-2000</td><td>3 370</td></tr>
<tr><td>2000-2001</td><td>4 145</td></tr>
<tr><td>2001-2002</td><td>6 635</td></tr>
<tr><td>2002-2003</td><td>4 267</td></tr>
</table>
</td>
</tr>
<tr>
<td>Élaborer une stratégie à long terme relative aux installations de chargement des wagons des producteurs. L'émergence des installations de chargement des wagons des producteurs a modifié la structure du réseau de manutention du grain et la CCG doit réagir à ce changement.</td>
<td>

Le 31 mars 2003, la CCG a exempté 30 installations de chargement des wagons de producteurs des exigences de licence de la Loi sur les grains du Canada. (http://www.grainscanada.gc.ca/regulatory/licensees/exemptpc-f.htm)
La stratégie de la CCG en ce qui a trait aux installations de manutention du grain s'appliquera aussi aux installations de chargement des wagons de producteurs et fera l'objet de vastes consultations en temps et lieu.

</td>
</tr>
<tr>
<td>Élaborer une stratégie à long terme relative aux installations de chargement des wagons des producteurs. L'émergence des installations de chargement des wagons des producteurs a modifié la structure du réseau de manutention du grain et la CCG doit réagir à ce changement.</td>
<td>

Le 31 mars 2003, la CCG a exempté 30 installations de chargement des wagons de producteurs des exigences de licence de la Loi sur les grains du Canada. (http://www.grainscanada.gc.ca/regulatory/licensees/exemptpc-f.htm)
La stratégie de la CCG en ce qui a trait aux installations de manutention du grain s'appliquera aussi aux installations de chargement des wagons de producteurs et fera l'objet de vastes consultations en temps et lieu.

</td>
</tr>
</table>

Résultat stratégique 4 : Saine gestion de l'organisme

Même si le maintien de l'avantage concurrentiel du Canada repose sur la qualité uniforme de son grain, il ne l'est pas à n'importe quel prix. La CCG s'est engagé à respecter son mandat de la manière la plus efficace possible. La CCG mesure son succès à cet égard en contrôlant les coûts des opérations. L'année dernière, la CCG a perfectionné son modèle de prévision des coûts, a établi des tarifs horaires afin de fournir un mécanisme uniforme et fiable de recouvrement des coûts liés aux contrats externes et aux projets internes et a effectué des analyses de coûts-avantages de diverses initiatives.

Cependant, la saine gestion de l'organisme ne se limite pas uniquement à être rentable. Elle consiste à veiller à disposer d'une direction et d'une main-d'œuvre compétentes et motivées qui sont en mesure d'appliquer les règlements et de fournir les services essentiels à la compétitivité et à la prospérité de l'industrie céréalière. À cette fin, il faut créer un milieu de travail universel et diversifié qui est représentatif des citoyens que nous servons. Nous devons aussi réitérer notre engagement à l'égard d'autres initiatives de portée gouvernementale comme la modernisation de la fonction de contrôleur, la prestation de services dans les deux langues officielles, la promotion d'une culture d'apprentissage au sein de l'organisation et la mise en œuvre du projet Gouvernement en direct (GED).

Le sondage des employés de la fonction publique effectué en 2002 a révélé que les employés de la CCG sont fiers de leur travail, ont à cœur le succès de l'organisation et savent vers qui se tourner s'ils ont une question en matière de santé et de sécurité. Toutefois, des améliorations sont nécessaires dans les domaines de la détermination des besoins d'apprentissage, de la participation des employés à la prise de décisions et de la communication organisationnelle. La CCG est en train d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies pour aborder ces domaines.

Exercice	Dépenses (en millions $)			
	Prévues		Réelles	
	en millions $	ETP	en millions $	ETP
2002-2003	11 111 477	115	13 728 499	105

Résultat prévu : Services efficaces, sûrs et rentables

Activités connexes en 2002-2003	Résultats en 2002-2003
Élaborer un plan d'activités qui examine les programmes et les services de la CCG et qui aborde le cadre législatif et financier à long terme de la CCG.	• Élaboration d'un plan d'activités détaillé soumis au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada à des fins d'examen. • Un groupe externe de producteurs mandatés par le Ministre pour examiner la *Loi sur les grains du Canada* et la CCG a effectué de vastes consultations et a soumis son rapport au Ministre.

Continuer de préciser le modèle de prévision des coûts en vue d'améliorer la gestion des frais d'utilisation et d'accroître la confiance du public en ce qui a trait à l'administration des frais d'utilisation.	• Compilation des résultats du modèle de prévision des coûts pour 2001-2002; les données sont compilées pour 2002-2003 afin de permettre à la CCG d'analyser et de comparer les données d'une année à l'autre. • Utilisation courante des résultats du modèle de prévision des coûts lors de l'élaboration des tableaux financiers pour le plan d'activités de la CCG. Cette information a permis aux gestionnaires de déterminer les coûts et la répartition des ressources pour des activités clés. • Établissement de tarifs horaires en utilisant les données du modèle de prévision des coûts. Ces tarifs offre un mécanisme global, uniforme et fiable afin : de recouvrer les coûts liés aux contrats externes et aux projets internes, de négocier des protocoles d'entente avec d'autres ministères et d'effectuer des analyses coûts-avantages pour des initiatives de la CCG. Les coûts des activités d'intérêt public ont été établis et compilés différemment des coûts de la prestation de services qui ont servi à l'établissement des tarifs.
Continuer de préciser le modèle de prévision des coûts en vue d'améliorer la gestion des frais d'utilisation et d'accroître la confiance du public en ce qui a trait à l'administration des frais d'utilisation.	• Compilation des résultats du modèle de prévision des coûts pour 2001-2002; les données sont compilées pour 2002-2003 afin de permettre à la CCG d'analyser et de comparer les données d'une année à l'autre. • Établissement de tarifs horaires en utilisant les données du modèle de prévision des coûts. Ces tarifs offrent un mécanisme global, uniforme et fiable afin : de recouvrer les coûts liés aux contrats externes et aux projets internes, de négocier des protocoles d'entente avec d'autres ministères et d'effectuer des analyses coûts-avantages pour des initiatives de la CCG. Les coûts des activités d'intérêt public ont été établis et compilés différemment des coûts de la prestation de services qui ont servi à l'établissement des tarifs.
Élaborer et mettre en œuvre des plans afin d'accroître la satisfaction des clients en étendant l'utilisation des normes de service et de mesures fiables de la satisfaction des clients en ce qui a trait aux services clés.	• Établissement d'un point de départ ou d'une norme « de référence » afin de mesurer l'amélioration des services au moyen d'un sondage mené par Ipsos-Reid auprès des producteurs de l'Ouest qui ont soumis au moins un échantillon à des fins de classement en 2001 ou 2002 et de 50 sociétés céréalières et manutentionnaires qui connaissent et utilisent les services de pesée et d'inspection de sortie de la CCG. • Le sondage a révélé l'appui sans réserve des producteurs à l'égard du service d'échantillons soumis. Les producteurs veulent que la CCG tiennent compte des coûts et fournissent des renseignements supplémentaires sur les techniques de préparation des échantillons. • Le sondage a révélé que les sociétés céréalières et les manutentionnaires estiment que les services de pesée et d'inspection de sortie sont importants pour la mise en marché du grain canadien. La majorité croit qu'il est nécessaire de revoir le système de classement du grain. • Le rapport d'Ipsos-Reid recommande que la CCG mette l'accent sur le coût des services, sur le temps nécessaire pour régler les problèmes liés à la documentation et sur l'abondance d'information qui est partagée lorsqu'il y a un problème. La CCG abordera ses questions.

Élaborer et mettre en œuvre des plans afin d'accroître la satisfaction des clients en étendant l'utilisation des normes de service et de mesures fiables de la satisfaction des clients en ce qui a trait aux services clés.	• Établissement d'un point de départ ou d'une norme « de référence » afin de mesurer l'amélioration des services au moyen d'un sondage mené par Ipsos-Reid auprès des producteurs de l'Ouest qui ont soumis au moins un échantillon à des fins de classement en 2001 ou 2002 et de 50 sociétés céréalières et manutentionnaires qui connaissent et utilisent les services de pesée et d'inspection de sortie de la CCG. • Le sondage a révélé l'appui sans réserve des producteurs à l'égard du service d'échantillons soumis. Les producteurs veulent que la CCG tiennent compte des coûts et fournissent des renseignements supplémentaires sur les techniques de préparation des échantillons. • Le sondage a révélé que les sociétés céréalières et les manutentionnaires estiment que les services de pesée et d'inspection de sortie sont importants pour la mise en marché du grain canadien. La majorité croit qu'il est nécessaire de revoir le système de classement du grain. • Le rapport d'Ipsos-Reid recommande que la CCG mette l'accent sur le coût des services, sur le temps nécessaire pour régler les problèmes liés à la documentation et sur l'abondance d'information qui est partagée lorsqu'il y a un problème. La CCG abordera ses questions.
Atteindre les objectifs du projet GED.	• Respect des normes de présentation uniforme à la date limite en décembre 2002. • Élaboration de stratégies pour rendre nos fichiers PDF accessibles. • Détermination des services pour lesquels on mettra au point des transactions interactives en ligne. • Élaboration de formulaires de présentation en ligne des rapports de pesée des silos primaires; mise en œuvre prévue le 1er août 2003. • Élaboration d'un plan afin de fournir aux abonnés des fichiers PDF en format accessible.
Atteindre les objectifs du projet GED.	• Respect des normes de présentation uniforme à la date limite en décembre 2002. • Élaboration de stratégies pour rendre nos fichiers PDF accessibles. • Détermination des services pour lesquels on mettra au point des transactions interactives en ligne. • Élaboration de formulaires de présentation en ligne des rapports de pesée des silos primaires; mise en œuvre prévue le 1er août 2003. • Élaboration d'un plan afin de fournir aux abonnés des fichiers PDF en format accessible.

Simplifier les données opérationnelles relatives à l'entreposage et à la manutention afin d'améliorer la prise de décisions, de réduire le chevauchement des activités et de réduire les coûts.	• Alimentation continue de l'entrepôt de données de la CCG avec des données provenant d'autres systèmes de base de la CCG. • Achèvement de la refonte ou de l'abandon de 60 rapports, entraînant la réalisation d'économies internes et l'amélioration des services aux clients. • Automatisation de la production de rapports en ayant recours à la base de données plutôt qu'à la saisie manuelle. • Achèvement de l'automatisation des rapports aux partenaires externes de la CCG par l'utilisation de nouvelles technologies et d'Internet.
Élaborer des plans de reprise des activités afin d'améliorer la fiabilité et la sécurité de la prestation des services de la CCG.	• Étude et choix du format et du contenu du plan de reprise des activités (PRA). • Examen et précision de la liste des secteurs d'activité essentiels. • Établissement des priorités du PRA pour les opérations de la CCG à Vancouver; le PRA de Vancouver sera utilisé comme modèle de PRA dans les autres régions. • Identification des secteurs d'activité essentiels à Vancouver : inspection d'arrivée et de sortie, échantillons soumis, Système de comptabilisation des stocks de grains. • Création de l'équipe du PRA à Vancouver et d'un centre de sauvegarde pour les opérations informatiques.
Élaborer et mettre en œuvre des fonctions de contrôleur moderne à la CCG en passant d'une optique strictement financière à une approche de gestion plus globale et plus intégrée qui comprend le leadership, les systèmes de contrôle, l'information sur le rendement, la gestion intégrée des risques, la gestion des ressources humaines, les valeurs et l'éthique.	• Élaboration du plan d'action pour la modernisation de la fonction de contrôleur à la CCG qui comprend des liens aux objectifs de résultats pour les Canadiens, aux préoccupations relevées dans le sondage des employés de la fonction publique et aux lacunes cernées au cours de l'autoévaluation de la capacité. • Mise en œuvre « accélérée » de diverses initiatives de modernisation de la fonction de contrôleur. • Formation des gestionnaires sur l'intégration des concepts de modernisation de la fonction de contrôleur aux processus existants. • Introduction en décembre 2002 d'un bulletin à l'intention des employés de la CCG; publication toutes les six semaines. • Formation de cinq employés sur les techniques d'évaluation des risques. • Affichage de la page sur la fonction de contrôleur moderne sur le site PersonNet de la CCG. • Introduction d'un processus de gestion de projets. • Organisation d'une séance de planification stratégique avec les gestionnaires de la CCG sur les valeurs et l'éthique. • Inscription de tous les gestionnaires de la CCG au campus d'enseignement électronique du Centre canadien de gestion. • Élaboration d'un plan de vérification axée sur les risques qui sera mis en œuvre en 2003-2004.

Résultat prévu : La main-d'œuvre de la CCG est représentative de la population canadienne.

<table>
<tr><th>Activités connexes en 2002-2003</th><th>Résultats en 2002-2003</th></tr>
<tr><td>Réagir à la vérification effectuée par la Commission canadienne des droits de la personne et respecter les dispositions de la Loi sur l'équité en matière d'emploi</td><td>
La représentativité de la main-d'œuvre de la CCG dépasse la disponibilité sur le marché du travail des femmes, des Autochtones et des personnes handicapées. Cependant, la représentation des minorités visibles est bien en-deça de la disponibilité sur le marché du travail dans certaines régions géographiques et dans certaines professions.
Représentation réelle des groupes désignés par catégorie professionnelle, le 25 mars 2003
<table>
<tr><th>Catégorie professionnelle</th><th>Tous les employés</th><th colspan="2">Autochtones</th><th colspan="2">Personnes handicapées</th><th colspan="2">Minorités visibles</th><th colspan="2">Femmes</th></tr>
<tr><th></th><th>N^{bre}</th><th>N^{bre}</th><th>%</th><th>N^{bre}</th><th>%</th><th>N^{bre}</th><th>%</th><th>N^{bre}</th><th>%</th></tr>
<tr><td>Groupe de la direction</td><td>6</td><td>0</td><td>0,0</td><td>1</td><td>16,7</td><td>0</td><td>0,0</td><td>0</td><td>0,0</td></tr>
<tr><td>Scientifique et professionnel</td><td>41</td><td>0</td><td>0,0</td><td>2</td><td>4,9</td><td>4</td><td>9,8</td><td>13</td><td>31,7</td></tr>
<tr><td>Admin et service étranger</td><td>96</td><td>5</td><td>5,2</td><td>3</td><td>3,1</td><td>7</td><td>7,3</td><td>48</td><td>50,0</td></tr>
<tr><td>Technique</td><td>369</td><td>14</td><td>3,8</td><td>27</td><td>7,3</td><td>32</td><td>8,7</td><td>106</td><td>28,7</td></tr>
<tr><td>Soutien administratif</td><td>75</td><td>2</td><td>2,7</td><td>5</td><td>6,7</td><td>6</td><td>8,0</td><td>65</td><td>86,7</td></tr>
<tr><td>Divers (CA, OC)</td><td>9</td><td>0</td><td>0,0</td><td>0</td><td>0,0</td><td>0</td><td>0,0</td><td>3</td><td>33,0</td></tr>
<tr><td>Opérationnel</td><td>97</td><td>8</td><td>8,2</td><td>5</td><td>5,2</td><td>4</td><td>4,1</td><td>17</td><td>17,5</td></tr>
<tr><td>Total des employés de groupes désignés en 2003</td><td>693</td><td>29</td><td>4,2</td><td>43</td><td>6,2</td><td>53</td><td>7,7</td><td>252</td><td>36,4</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Réagir à la vérification effectuée par la Commission canadienne des droits de la personne et respecter les dispositions de la Loi sur l'équité en matière d'emploi</td><td>
La représentativité de la main-d'œuvre de la CCG dépasse la disponibilité sur le marché du travail des femmes, des Autochtones et des personnes handicapées. Cependant, la représentation des minorités visibles est bien en-deça de la disponibilité sur le marché du travail dans certaines régions géographiques et dans certaines professions.
Représentation réelle des groupes désignés par catégorie professionnelle, le 25 mars 2003
<table>
<tr><th>Catégorie professionnelle</th><th>Tous les employés</th><th colspan="2">Autochtones</th><th colspan="2">Personnes handicapées</th><th colspan="2">Minorités visibles</th><th colspan="2">Femmes</th></tr>
<tr><th></th><th>N^{bre}</th><th>N^{bre}</th><th>%</th><th>N^{bre}</th><th>%</th><th>N^{bre}</th><th>%</th><th>N^{bre}</th><th>%</th></tr>
<tr><td>Groupe de la direction</td><td>6</td><td>0</td><td>0,0</td><td>1</td><td>16,7</td><td>0</td><td>0,0</td><td>0</td><td>0,0</td></tr>
<tr><td>Scientifique et professionnel</td><td>41</td><td>0</td><td>0,0</td><td>2</td><td>4,9</td><td>4</td><td>9,8</td><td>13</td><td>31,7</td></tr>
<tr><td>Admin et service étranger</td><td>96</td><td>5</td><td>5,2</td><td>3</td><td>3,1</td><td>7</td><td>7,3</td><td>48</td><td>50,0</td></tr>
</table>
</td></tr>
</table>

	Technique	369	14	3,8	27	7,3	32	8,7	106	28,7
	Soutien administratif	75	2	2,7	5	6,7	6	8,0	65	86,7
	Divers (CA, OC)	9	0	0,0	0	0,0	0	0,0	3	33,0
	Opérationnel	97	8	8,2	5	5,2	4	4,1	17	17,5
	Total des employés de groupes désignés en 2003	**693**	**29**	**4,2**	**43**	**6,2**	**53**	**7,7**	**252**	**36,4**
Continuer d'élaborer des plans de relève dans les domaines où l'on prévoit des pénuries de main-d'oeuvre	• Tenue d'analyses démographiques. • Sensibilisation des gestionnaires au besoin de planifier la relève. • Des plans de relève seront élaborés en 2003-2004 et feront partie du cadre général de gestion des ressources humaines de la CCG.									
Continuer d'élaborer des plans de relève dans les domaines où l'on prévoit des pénuries de main-d'œuvre	• Tenue d'analyses démographiques. • Sensibilisation des gestionnaires au besoin de planifier la relève. • Des plans de relève seront élaborés en 2003-2004 et feront partie du cadre général de gestion des ressources humaines de la CCG.									

CHAPITRE 4 : MOT DE LA FIN

•

Les résultats principaux indiqués ci-dessous montrent nos efforts en vue de répondre aux besoins changeants des marchés céréaliers, de garantir des opérations équitables et transparentes pour les grains, de défendre les droits des producteurs et de gérer rationnellement l'organisme :

- Nous avons mené de vastes consultations auprès des représentants de l'industrie sur la proposition d'une déclaration d'admissibilité de la variété afin d'aborder les défis liés à l'introduction de variétés non enregistrées dans le réseau de manutention et aux contraintes qu'impose la distinction visuelle des grains.
- En partenariat avec l'Institut canadien des semences, nous avons mis au point le Système canadien de reconnaissance de ségrégation, un programme-pilote de deux ans de vérification et d'attestation des systèmes de ségrégation.
- d'examen.
- Nous avons élaboré et mis en œuvre notre plan d'action pour la modernisation de la gestion.
- Nous avons poursuivi nos recherches sur les empreintes génétiques du blé et de l'orge.
- Nous avons mis au point et amélioré des analyses rapides pour certifier que les cargaisons de grains canadiens respectent les seuils de tolérance internationaux en matière de salubrité des aliments.
- Nous avons dépassé nos cibles de représentativité globale des femmes, des Autochtones et des personnes handicapées.

En résumé, le présent chapitre a mis en évidence les résultats obtenus par la CCG et les domaines dans lesquels elle doit poursuivre ses efforts. La CCG continuera son travail en vue d'atteindre ses résultats stratégiques de manière à contribuer aux intérêts à long terme des céréaliculteurs et de l'industrie céréalière du Canada.

Annexe 1 : Renseignements financiers

Sommaire des crédits approuvés (en milliers de dollars)

		2002-2003		
Crédit	Commission canadienne des grains	Dépenses prévues	Total approuvé	Réel
35	Dépenses de programmes	22 434	22 434	**22 434**
(S)[1/]	Contributions aux régimes de prestations aux employés	2 846	2 846	**2 846**
(S)	Fonds renouvelable	(127)	(127)	**(127)**
40b	Dépenses de programmes		0	**7 500**
15	Conventions collectives			**137**
10	Méthodes de gestion moderne		0	**125**
5	Dépenses de programmes		0	**627**
	Revenus RACS			**32**
	Redressement des comptes débiteurs			**(622)**
	Remboursement de la BMW			**294**
	Transfert à la Bourse des marchandises de Winnipeg			**(200)**
	Total pour le ministère	**25 153**	**25 153**	**33 046**

[1]affectation statutaire

Le sommaire des crédits approuvés indique le montant du financement accordé à la CCG en vertu des crédits approuvés. Il sert à établir une comparaison entre les dépenses prévues, les fonds alloués (c.-à-d. le total approuvé) et le montant des dépenses après tous les redressements (c.-à-d. le réel).

Total des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles (en milliers de dollars)

	2002–2003		
Commission canadienne des grains	**Dépenses prévues**	**Total approuvé**	**Réel**
Équivalents temps plein, c.-à-d. nombre d'employés	790	790	674
Exploitation	66 835	66 835	60 405
Total des dépenses brutes	**66 835**	**66 835**	**60 405**
Moins : Recettes disponibles	41 682	41 682	26 277
Total des dépenses nettes	**25 153**	**25 153**	**34 128**
Autres recettes et dépenses			
Coût des services offerts par d'autres ministères	3 007	3 007	3 006
Coût net du programme	**28 160**	**28 160**	**37 134**

Le présent tableau indique le total du fonds renouvelable, des crédits approuvés et des dépenses et revenus prévus par rapport au total des sommes réellement dépensées par la CCG.

Comparaison dans le temps entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (en milliers de dollars)

			2002–2003		
Commission canadienne des grains	Réel 2000–2001	Réel 2001-2002	Dépenses prévues	Total approuvé	Réel
	58 744	65 194	67 265	66 842	**60 405**
Total	**58 744**	**65 194**	**67 265**	**66 842**	**60 405**

La présente comparaison dans le temps entre les dépenses ministérielles prévues par rapport aux dépenses réelles est le reflet du total du fonds renouvelable et des crédits approuvés par rapport au total des dépenses réelles de la CCG. Le présent tableau fournit des données comparatives des deux dernières années. Les dépenses nettes ont diminué au cours de l'exercice en raison de la prise de mesures de limitation des coûts et du report d'autres dépenses.

Recettes disponibles (en milliers de dollars)

			2002–2003		
Commission canadienne des grains	Réel 2000–2001	Réel 2001-2002	Recettes prévues	Total approuvé	Réel
Inspection, pesée, enregistrement et annulation	41 776	36 943	40 152	40 152	**23 863**
Licences et autre revenu	1 346	1 877	1 530	1 530	**2 414**
Total des recettes disponibles	**43 122**	**38 820**	**41 682**	**41 682**	**26 277**

Les recettes disponibles représentent les fonds provenant des contrats exécutés par la CCG et des droits perçus pour ses services. Une fraction de ces recettes servent à couvrir les frais liés à la prestation des services en question. De plus, le présent tableau fournit des données comparatives des deux dernières années. On observe une baisse progressive des recettes qui correspond à la réduction des volumes de grains manutentionnés.

Dépenses d'immobilisation (en milliers de dollars)

			2001–2002		
Commission canadienne des grains	Réel 1999–2000	Réel 2000–2001	Dépenses prévues	Total approuvé	Réel
Dépenses d'immobilisation	1 583	2 827	3 000	3 000	**2 643**
Total des dépenses d'immobilisation	**1 583**	**2 827**	**3 000**	**3 000**	**2 643**

Le présent tableau présente des renseignements comparatifs sur les dépenses d'immobilisation au cours des deux dernières années.

Sommaire financier du fonds renouvelable (en milliers de dollars)

Commission canadienne des grains	Réel 2000–2001	Réel 2001-2002	2002-2003 Dépenses prévues	2002-2003 Total approuvé	2002-2003 Réel
Recettes	63 083	63 709	66 835	66 835	**59 323**
Dépenses	58 744	65 194	67 265	66 835	**60 405**
Bénéfice (ou perte)	**4 339**	**(1 485)**	**(430)**	**0**	**(1 082)**
Ajouter les éléments n'exigeant pas l'utilisation des fonds :					
Dépréciation/amortissement	1 234	1 900	2 018	2 018	**2 040**
Autre	754	654	448	0	**679**
Modification du fonds de roulement	4 280	769	0	1 109	**857**
Activités d'investissement :					
Acquisition de biens amortissables	(2 818)	(2 643)	(1 909)	(3 000)	**(1 847)**
Excédent de trésorerie (besoin)[1/]	**7 789**	**(805)**	**127**	**127**	**647**
Approuvé : Excédent cumulatif (prélèvement)	**21 960**	**11 155**	**1 985**	**2 127**	**11,802**[2/]

1/ L'excédent de trésorerie (besoin) représente l'excédent ou le déficit de caisse compte tenu des exigences pour l'exercice financier.

2/ L'excédent cumulatif (prélèvement) pour 2002-2003 comprend les éléments suivants :

Sommes détenues en fiducie en cas de faillite	950	
Allocation pour les indemnités de cessation d'emploi	3 999	
Ressources INASAF disponibles à des fins opérationnelles		4 853
Ligne de crédit disponible pour le fonds renouvelable	2 000	
		11 802

Le présent tableau indique la conversion de l'information des états financiers de la valeur comptable à la comptabilité de caisse. L'excédent cumulatif (prélèvement) est composé de l'excédent cumulatif net (prélèvement) et d'une ligne de crédit de 2 millions de dollars. La ligne de crédit est mise en réserve en prévision des besoins de trésorerie durant le cycle économique.

Renseignements sur l'imputation aux clients extérieurs

Nom de l'activité payante	Type de droit	Autorité réglementaire pour l'établissement des droits	Recettes réelles en 2002-2003 (000 $)	Coût total estimatif lié aux biens ou aux services (000 $)	Consultation et analyse	Normes de service	Résultat en matière de rendement
Droits pour les inspections obligatoires	Service de réglementation	*Loi sur les grains du Canada*	12 223	19 408			
Droits pour les inspections facultatives	Autres biens et services	Politique d'imputation aux clients extérieurs du Conseil du Trésor	4 247	6 324			
Droits pour les pesées obligatoires	Service de réglementation	*Loi sur les grains du Canada*	4 996	7 650			
Droits pour les pesées facultatives	Autres biens et services	Politique d'imputation aux clients extérieurs du Conseil du Trésor	24	549			
Droits pour les enregistrements et les annulations obligatoires	Service de réglementation	*Loi sur les grains du Canada*	2 081	483			
Droits pour les heures supplémen-aires recou-rables obligatoires	Service de réglementation	*Loi sur les grains du Canada*	548	858			
Droits pour les heures supplémentaires recouvrables obligatoires	Service de réglementation	*Loi sur les grains du Canada*	548	858			
Droits pour les licences obligatoires	Service de réglementation	*Loi sur les grains du Canada*	287	612			
Autres droits pour des activités facultatives	Autres biens et services	Politique d'imputation aux clients extérieurs du Conseil du Trésor	1 641	4 169			

Ce tableau indique des renseignements sur l'imputation aux clients extérieurs des frais liés aux principaux services. Le tableau montre, par service, le type de droit, l'autorité réglementaire pour l'établissement des droits, les recettes réelles en 2002-2003, le coût total estimatif lié à la prestation des services, les renseignements pertinents relatifs à la consultation et à l'analyse, les normes de service et les résultats en matière de rendement.

L'exercice 2002-2003 a été difficile pour les producteurs canadiens, l'industrie céréalière et la CCG. Des sécheresses consécutives ont entraîné une baisse

marquée de la production céréalière. Comme presque toutes les recettes de la CCG proviennent des droits imposés pour l'inspection et la pesée du grain exporté depuis les silos terminaux, elle a enregistré une baisse de 35 % de ses recettes. La CCG a réagi en remaniant le personnel afin de réduire les dépenses de 5 millions de dollars. La hausse de la consommation intérieure a également influé sur les volumes de grains disponibles à des fins d'exportation.

Processus de gestion des différends

On peut obtenir des renseignements sur le processus de gestion des différends de la CCG en consultant le site Web de la CCG à l'adresse http://www.grainscanada.gc.ca/Prodser/Complaints/resolution-f.htm.

La CCG envoie à ses clients des factures détaillées des services fournis et des droits exigés pour ces services. La facture comporte un numéro de téléphone à appeler pour toute demande de renseignements sur le compte. Le premier palier est le bureau d'administration dans la région où le service a été obtenu. La plupart des erreurs de facturation peuvent être corrigées à ce palier, notamment les cas de double imputation ou d'imputation de droits incorrects pour le service fourni. Les plaintes qui ne peuvent être réglées à ce bureau sont acheminées au directeur régional. La plupart des plaintes liées au service peuvent être réglées à ce palier. Ainsi, on peut rembourser les droits payés si les clients ne sont pas satisfaits des services reçus.

En général, les plaintes concernant le montant des droits sont acheminées au directeur d'une division. Ces plaintes peuvent être transmises dans le cadre d'une demande de renseignements sur une facture ou être reçues par l'entremise du service téléphonique sans frais de la Commission au 1 800 853-6705. Dans le cas des droits pour les services facultatifs, le directeur de la division a le pouvoir de changer le montant des droits si les recettes tirées du service sont inférieures à 25 000 $ par année. Si les recettes annuelles provenant de la prestation d'un service dépasse 25 000 $, seule la Commission peut changer le montant des droits. Dans le cas des droits pour les services obligatoires, la Commission peut étudier les plaintes sur le montant des droits et recommander des changements au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Comme les droits pour les services obligatoires figurent à l'annexe 1 du *Règlement sur les grains du Canada*, les changements à ces droits nécessitent l'approbation du gouverneur en conseil.